

## Le journal des



# Marchés Publics

## Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0  
Open Contracting  
eJDM  
**Pridesoft**  
**Mobile**  
e-CNE  
Transparence  
e-Regulation  
e-Governance



Gratuit sur  Google play

SANTE PUBLIQUE

01

INFRASTRUCTURE

01

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

02

EDUCATION

02

SOCIAL

02

TRANSPORT

01

ADMINISTRATION

01

ECONOMIE

01

RURAL

01

N° 2972

5 Janvier 2024

5 January 2024

05:00 PM/17H:00

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Fax : 222 206 043 / 222 203 326

Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : [infos@armp.cm](mailto:infos@armp.cm)

Internet : [www.armp.cm](http://www.armp.cm)

# DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

## Prestataire

Raison Sociale(\*) : .....  
N° Carte Contribuable(\*) : .....  
N ° Registre de Commerce(\*) : .....  
Statut Juridique(\*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA  
Type Entreprise(\*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE  
Capital (chiffres en FCFA): .....

## Localisation

Pays : ..... Ville : .....  
Adresse(\*\*) : ..... B.P. : .....  
Tél.(\*) : ..... Fax : .....  
E-mail(\*) : .....  
Site web : .....

## Information sur la Commande Publique

Type Procédure(\*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐  
Exercice(\*) : .....  
Référence(\*) : .....  
Maître d'Ouvrage(\*) : ..... Autorité Contractante : .....  
Objet(\*) : .....  
Montant(en chiffres)(\*) : .....  
Date Signature(\*) : .....

## Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(\*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)  
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale  
N° Reçu Versement/Virement(\*) : .....  
Date de Versement(\*) : .....

## Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(\*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non  
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(\*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(\*) Champs à remplir obligatoirement.

(\*\*) quartier, rue, etc....



## SOMMAIRE

### # RESUME DES CONSULTATIONS

1

Reference [001/A/C.MAKARY/CIPM/2024](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°01 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKARY, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE : SUITE AUX MULTIPLES REQUÊTES DES SOUMISSIONNAIRES, UN ADDITIF PROROGANT DE 14 JOURS LES DÉLAIS ACCORDÉS AUX SOUMISSIONNAIRES POUR LA REMISE DES OFFRES, LES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES SUSCITÉ SONT MODIFIÉES AINSI QU'IL SUIIT :

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

2

Reference [N° 14/DC/C-MKY/CIPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°01 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKARY, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE : SUITE AUX MULTIPLES REQUÊTES DES SOUMISSIONNAIRES, UN ADDITIF PROROGANT DE 14 JOURS LES DÉLAIS ACCORDÉS AUX SOUMISSIONNAIRES POUR LA REMISE DES OFFRES, LES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES SUSCITÉ SONT MODIFIÉES AINSI QU'IL SUIIT: CHAQUE OFFRE RÉDIGÉE EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS EN SEPT(07) EXEMPLAIRES DONT UN (01) ORIGINAL ET SIX (06) COPIES MARQUÉS COMME TELS, DEVRA PARVENIR SOUS PLI FERMÉ À LA COMMUNE DE MAKARY (SECRÉTARIAT DU MAIRE) AU PLUS TARD LE 05 /01/2024 À 10 HEURES,

Nature de prestation Fournitures

Date de cloture N/A

3

Reference [2050](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°2050/ C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO/MJC/2023 DU 27 DECEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N° 061/DC/MINTP/CSPM-PFC/2023 POUR LA PRODUCTION ET MULTIPLICATION DES DOCUMENTS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION À LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS À FINANCEMENT CONJOINT DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

4

Reference [001/A/C.MAK/CIPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°01 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKARY, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE : SUITE AUX MULTIPLES REQUÊTES DES SOUMISSIONNAIRES, UN ADDITIF PROROGANT DE 14 JOURS LES DÉLAIS ACCORDÉS AUX SOUMISSIONNAIRES POUR LA REMISE DES OFFRES, LES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES SUSCITÉ SONT MODIFIÉES AINSI QU'IL SUIIT :

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

5

Reference [0202/D/CRCE/CIPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE AVEC LE GROUPEMENT DBA SOLUTIONS CAMEROUN & WORLD ENGINEERING CONSULTING SARL APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°05510-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/CE4/CEA4 DU 27 OCTOBRE 2023 POUR L'ÉLABORATION D'UNE BASE DE DONNÉES SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES ET LA CARTOGRAPHIE DES BASSINS DE PRODUCTION AGRO-SYLVOPASTORAUX ET HALIEUTIQUES DE LA REGIONAL DU CENTRE.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

6

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">001/A/C.MAK/CIPM/2024</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Titre/objet          | ADDITIF N°01 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKARY, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE : SUITE AUX MULTIPLES REQUÊTES DES SOUMISSIONNAIRES, UN ADDITIF PROROGANT DE 14 JOURS LES DÉLAIS ACCORDÉS AUX SOUMISSIONNAIRES POUR LA REMISE DES OFFRES, LES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES SUSCITÉ SONT MODIFIÉES AINSI QU'IL SUIIT : |
| Nature de prestation | Autres Infrastructures                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

7

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">424/ D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO/MJC/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Titre/objet          | DECISION N°424/ D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO/MJC/2023 DU 27 DECEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N° 061/DC/MINTP/CSPM-PFC/2023 POUR LA PRODUCTION ET MULTIPLICATION DES DOCUMENTS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION À LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS À FINANCEMENT CONJOINT DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. |
| Nature de prestation | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

8

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">2056/C/MINTP/DCT/CAO/CEA3/IE3/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Titre/objet          | COMMUNIQUE N°2056/C/MINTP/DCT/CAO/CEA3/IE3/2023 DU 28 DECEMBRE 2023 PORTANT CORRECTION DU COMMUNIQUE N° 0075/C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/2023 DU 18 JANVIER 2023 POUR PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°004230/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CEA1/EEEL DU 1ER SEPTEMBRE 2022 ET N° 01696-23/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA1/EEEL DU 03 AVRIL 2023 POUR L'ACQUISITION ET LA FORMATION AUX OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES DE DEGRADATIONS NECESSAIRES A LA PROGRAMMATION ROUTIERE. FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP-LIGNE FONDS ROUTIER, EXERCICES 2023 ET SUIVANTS. |
| Nature de prestation | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

9

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">0117/C/CRCE/SG/DAG/SDBM</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Titre/objet          | PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°05510-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/CE4/CEA4 DU 27 OCTOBRE 2023 POUR L'ÉLABORATION D'UNE BASE DE DONNÉES SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES ET LA CARTOGRAPHIE DES BASSINS DE PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORAUX ET HALIEUTIQUES DE LA REGIONAL DU CENTRE. |
| Nature de prestation | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

10

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">010/AONO/C.BBO/SG/ST/CIPM/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                       |
| Titre/objet          | AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCEDURE D'URGENCE N° 010 /AONO/ C.BBO/ SG/ST/CIPM/2023 DU 15/12/2023 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE CARREFOUR KANO – PONT DOH DANS L'ARRONDISSEMENT DE BELABO, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST. |
| Nature de prestation | Autres Infrastructures                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Date de cloture      | 10-01-2024                                                                                                                                                                                                                                                                |



## # RESUME DES CONSULTATIONS

11

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">00007/ASMI/MINH DU/2024 DU 02 JANVIER 2024</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                  |
| Titre/objet          | AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 00007/ASMI/MINH DU/2024 DU 02 JANVIER 2024 EN VUE DU RECRUTEMENT DES BET POUR L'ACTUALISATION DES ETUDES DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES DES VILLES DE YAOUNDE ET DOUALA (EN PROCEDURE D'URGENCE). |
| Nature de prestation | Services et Prestations Intellectuelles                                                                                                                                                                                                                          |
| Date de cloture      | 19-01-2024                                                                                                                                                                                                                                                       |

12

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">2065/C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/AR/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Titre/objet          | COMMUNIQUE N°2065/C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/AR/2023 DU 29 DECEMBRE 2023, PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION DE GRE À GRE SUIVANT AUTORISATION N°05202-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEA8 DU 19/10/2023 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE DE TRACTION ÉLECTRIQUE SUR LE BAC DE ZOULABOT II DANS LA RÉGION DE L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN. FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP –LIGNE FONDS ROUTIER, EXERCICES 2023. |
| Nature de prestation | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

13

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">003/D/MINTP/SG/CPR-FC/IP6/IP61/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Titre/objet          | DECISION N° 003/D/MINTP/SG/CPR-FC/IP6/IP61/2023 DU 03 JANVIER 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE LA PRESTATION RELATIVE À LA RÉALISATION DES ÉTUDES DES VOIRIES URBAINES STRUCTURANTES PRIORITAIRES DES VILLES DE DOUALA ET YAOUNDÉ, RÉSULTANT DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS N° 134 /DDP/MINTP/CSPM-PFC/CCCM-TR/2020 DU 04 JUIN 2020.FINANCEMENT : PRÊT FAD NO 2100150036598 DU 08 JUIN 2017 ET BIP MINTP, EXERCICES 2023 ET SUIVANTS. |
| Nature de prestation | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

14

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">428/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/RA/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Titre/objet          | DECISION ? 428/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/RA/2023 DU 29 DECEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA CONSULTATION DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°06432-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 26 DECEMBRE 2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE KOURGUI-GANSE-KOLOFATA-KERAWA (FRT NIGERIA), 28,90KM DANS LE RESEAU NORD, REGION DE L'EXTREME-NORD.FINANCEMENT : BUDGET MINTP-LIGNE FONDS ROUTIERS, EXERCICES 2023 ET 2024. |
| Nature de prestation | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

15

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">427/D/MINTP /SG /DCT /CAO /CEA3/IE3 /2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Titre/objet          | DECISION N° 427/D/MINTP /SG /DCT /CAO /CEA3/IE3 /2023 DU 28 DECEMBER 2023PORTANT CORRECTION DE LA DECISION N° 0019/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3 DU 18 JANVIER 2023 POUR ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N° 004230/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSP/CEA1/EEEL DU 1ER SEPTEMBRE 2022 ET N°01696-23/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSP/CE2/CEA1/EEEL DU 03 AVRIL 2023 POUR L'ACQUISITION ET LA FORMATION AUX OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES DE DEGRADATIONS NECESSAIRES A LA PROGRAMMATION ROUTIERE.FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP- LIGNE FONDS ROUTIER, EXERCICES 2023 ET SUIVANTS. |
| Nature de prestation | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

## # RESUME DES CONSULTATIONS

**16**

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">001/ASMI/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/2024 DU 04/01/24</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Titre/objet          | AVIS A SOLlicitation DES MANIFESTATIONS D'INTERET N° 001/ASMI/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/2024 DU 04 JANVIER 2024 POUR LE RECRUTEMENT DE VINGT-CINQ (25) OPERATEURS DE TERRAIN DANS LE CADRE DU CYCLE 7 DES TRANSFERTS MONETAIRES ORDINAIRES ET DE TREIZE (13) OPERATEURS DE TERRAIN DANS LE CADRE DE LA PHASE 6 DES TRANSFERTS MONETAIRES D'URGENCE DU PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ECONOMIQUEFINANCEMENT : CRÉDIT IDA N° 70480-CM |
| Nature de prestation | Services et Prestations Intellectuelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Date de cloture      | 19-01-2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

**17**

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">431/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/BB/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Titre/objet          | DECISION N° 431/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/BB/2023 DU 29 DECEMBER 2023PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N° 05717-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ DU 14 NOVEMBRE 2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) OUVRAGES D'ART DANS LE DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA : LOT 1 : CONSTRUCTION D'UN PONT DE 12 ML DE PORTEE SUR LE MAYO LEKI AU PK 4+500 DU TRONÇON DE ROUTE COMMUNALE DOUALAYEL - YOLDE LEKI, DANS LA COMMUNE DE TIGNERE, LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN PONT DE 33 ML DE PORTEE SUR LE MAYO BELI AU PK 18+800 DE LA ROUTE REGIONALE R0808 DANS LA COMMUNE DE GALIM - TIGNERE),FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP- LIGNE FONDS ROUTIER-EXERCICES 2023 ET SUIVANTS. |
| Nature de prestation | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

**18**

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">2058/C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/RA/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Titre/objet          | COMMUNIQUE N°2058/C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/RA/2023 DU 29 DECEMBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°06432-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 26 DECEMBRE 2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE KOURGUI-GANSE-KOLOFATA-KERAWA (FRT NIGERIA), 28,90KM DANS LE RESEAU NORD, REGION DE L'EXTREME-NORD.FINANCEMENT : BUDGET MINTP-LIGNE FONDS ROUTIERS, EXERCICES 2023 ET 2024. |
| Nature de prestation | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

**19**

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">001/AAONO/MINEPAT/PROLAC/UMOP/RI/SPMJ/2024</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Titre/objet          | AVIS SPÉCIFIQUE DE PASSATION DE MARCHÉS APPEL D'OFFRES PETITS TRAVAUX (PROCÉDURE À ENVELOPPE UNIQUE) N°001/AAONO/MINEPAT/PROLAC/UMOP/RI/SPMJ/2024 DU 03/01/2024 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) ENTREPÔTS DANS CERTAINES LOCALITES DU DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, RÉGION DE L'EXTREME-NORD EN DEUX (02) LOTS. LOT 1 FOTOKOL COMMUNE DE FOTOKOL, LOT 2 A BLANGOUA COMMUNE DE BLANGOUA. |
| Nature de prestation | Bâtiments et Equipements Collectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Date de cloture      | 31-01-2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

**20**

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">2070/C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/BB/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Titre/objet          | COMMUNIQUE N°2070/C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/BB/2023 DU 29 DCEMBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N° 05717-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ DU 14 NOVEMBRE 2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) OUVRAGES D'ART DANS LE DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA : LOT 1 : CONSTRUCTION D'UN PONT DE 12 ML DE PORTEE SUR LE MAYO LEKI AU PK 4+500 DU TRONÇON DE ROUTE COMMUNALE DOUALAYEL - YOLDE LEKI, DANS LA COMMUNE DE TIGNERE, LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN PONT DE 33 ML DE PORTEE SUR LE MAYO BELI AU PK 18+800 DE LA ROUTE REGIONALE R0808 DANS LA COMMUNE DE GALIM - TIGNERE), FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP- LIGNE FONDS ROUTIER-EXERCICES 2023 ET SUIVANTS. |
| Nature de prestation | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |



## # RESUME DES CONSULTATIONS

|    |                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 21 | Reference            | <a href="#">003/AONO/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPMJ/2024</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|    | Titre/objet          | AVIS SPÉCIFIQUE D'APPEL D'OFFRES (PROCÉDURE À ENVELOPPE UNIQUE) N°003/AONO/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPMJ/2024 DU 03/01/2024 PAYS : RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DU LAC TCHAD NUMÉRO DU PRÊT : IDA 6643 - CM INTITULÉ DU MARCHÉ : ACQUISITION DE TROIS VÉHICULES PICK-UP POUR L'UNIVERSITÉ DE MAROUA (UMA), LE CENTRE D'ÉTUDE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU CAMEROUN (CEDC) DE MAROUA ET L'INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRAD) DE MAROUA. |
|    | Nature de prestation | Fournitures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|    | Date de cloture      | 01-02-2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|    |                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 22 | Reference            | <a href="#">002/AONO/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPMJ/2024</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|    | Titre/objet          | AVIS SPÉCIFIQUE DE PASSATION DE MARCHÉS APPEL D'OFFRES PETITS TRAVAUX (PROCÉDURE À ENVELOPPE UNIQUE) N°002/AONO/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPMJ/2024 DU 03/01/2024 PAYS : CAMEROUN PROJET : PROJET DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DU LAC TCHAD (PROLAC) TITRE DU MARCHÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) MARES ARTIFICIELLES AVEC LA MÉTHODE HIMO ET DE DEUX (02) FORAGES PASTORAUX À ÉNERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITÉS DU DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI EN DEUX (02) LOTS : LOT 1 À MIREMIE COMMUNE DE MAKARY ; LOT 2 À KADAM COMMUNE DE ZINA . |
|    | Nature de prestation | Autres Infrastructures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|    | Date de cloture      | 31-01-2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|    |                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 23 | Reference            | <a href="#">97/AOIO/MINTP/CCCM-TR/CSPM-PFC/2023 du 19/12/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|    | Titre/objet          | APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERTMAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS PROJET : PROJET D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ET DE PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ DE LA RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD. INTITULÉ DU MARCHÉ : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES SECTIONS DE ROUTES MOUTOURWA-MAROUA (N1) ET MAGADA-YAGOUA (N12) RÉPARTIS EN TROIS (03) LOTS : LOT 1 : MOUTOURWA-MAROUA (36,00 KM), LOT 2 : MAGADA-GUIDIGUIS (68,30 KM) ET LOT 3 : GUIDIGUIS-YAGOUA (68,70 KM) PAYS : RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN NO PRÊTS : _____ MODE DE PASSATION DES MARCHÉS : APPEL D'OFFRES (INTERNATIONAL) OUVERT NO DE L'AOIO : 97/AOIO/MINTP/CCCM-TR/CSPM-PFC/2023 ÉMIS LE : 19/12/2023 |
|    | Nature de prestation | Routes et Infrastructures Routières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|    | Date de cloture      | 16-02-2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|    |                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 24 | Reference            | <a href="#">002/AONOPU/J06/SAEF/CDPM/2024 D</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|    | Titre/objet          | AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONOPU/J06/SAEF/CDPM/2024 DU 03/01/2024, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE BITUMAGE DES ROUTES TRONCON 1: SAVANA MEKOLO FERME- ANTENNE SANTA LUCIA, BRETELLE ET AMORCES TRONCON 2: SAVANA MEKOLO DERNIERE MAISON-LIMITE FOUGEROLE Y COMPRIS CONSTRUCTION D'UN DALOT DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE. |
|    | Nature de prestation | Routes et Infrastructures Routières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|    | Date de cloture      | 01-02-2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

|    |                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 25 | Reference            | <a href="#">00008/AONR/MINH DU/CIPM/2024 DU 02 JANVIER 2024</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|    | Titre/objet          | AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 00008/AONR/MINH DU/CIPM/2024 DU 02 JANVIER 2024 EN VUE DE LA FORMATION DE SIX CENT (600) JEUNES EN DIFFICULTE DANS LES COMMUNES DE DJOUM ET AMBAM, BANYO ET NGAOUNDAL AUX PETITS METIERS DU SECTEUR URBAIN (FABRICATION ET POSE DES PAVES) EN VUE DE LEUR INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE FINANCEMENT : BF MINH DU/EXERCICE 2024 |
|    | Nature de prestation | Services et Prestations Intellectuelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|    | Date de cloture      | 19-01-2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

## # RESUME DES CONSULTATIONS

|    |                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 26 | Reference            | <a href="#">01/AMI/C-KAELE/SIGAMP/PI/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|    | Titre/objet          | AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°01/AMI/C-KAELE/SIGAMP/PI/2023 DU 02 JANVIER 2024 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE KAELE, DÉPARTEMENT DE MAYO-KANI, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET DU FEICOM/COMMUNE DE KAELE, EXERCICE 2023 & SUIVANTS |
|    | Nature de prestation | Bâtiments et Equipements Collectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|    | Date de cloture      | 16-01-2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|    |                      |                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 27 | Reference            | <a href="#">00005/ASMI/MINH DU/2024 DU 02 JANVIER 2024</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                       |
|    | Titre/objet          | AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 00005/ASMI/MINH DU/2024 DU 02 JANVIER 2024 EN VUE DU RECRUTEMENT DES BET POUR LA REALISATION DES ETUDES D'AMENAGEMENT DETAILLEES DU POLE URBAIN DE NOUMA A OKOLA PHASE I (EN PROCEDURE D'URGENCE). |
|    | Nature de prestation | Services et Prestations Intellectuelles                                                                                                                                                                                                               |
|    | Date de cloture      | 19-01-2024                                                                                                                                                                                                                                            |

|    |                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 28 | Reference            | <a href="#">0001/C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/RA/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                            |
|    | Titre/objet          | COMMUNIQUE RADIO/PRESSE 0001/C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/RA/2023 DU 29 DECEMBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°093/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2023, DU 25/10/2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONCONS DES ROUTES DU RESEAU NATIONAL, PROGRAMME 2023. |
|    | Nature de prestation | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|    | Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|    |                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 29 | Reference            | <a href="#">001/ D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/RA/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                             |
|    | Titre/objet          | DECISION ? 001/ D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/RA/2023 DU 29/12/2023PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°093/AONO /MINTP/CIPM-TERI/2023, DU 25/10/2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONCONS DES ROUTES DU RESEAU NATIONAL, PROGRAMME 2023. |
|    | Nature de prestation | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|    | Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

|    |                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 30 | Reference            | <a href="#">429/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/AR/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|    | Titre/objet          | DECISION ? 429/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/AR/2023 DU 29 DECEMBRE 2023PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSULTATION DE GRÉ À GRÉ SUIVANT AUTORISATION N°05202-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEA8 DU 19/10/2023 POUR LA FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UN GROUPE DE TRACTION ÉLECTRIQUE SUR LE BAC DE ZOULABOT II DANS LA RÉGION DE L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN. FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER – EXERCICES 2023. |
|    | Nature de prestation | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|    | Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|    |                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 31 | Reference            | <a href="#">001/AONO/SODECAO/CIPM/2024</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                |
|    | Titre/objet          | AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/SODECAO/CIPM/2024 DU 05 JANVIER 2024POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PETROLIERS EN VRAC A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO), EN PROCEDURE D'URGENCE.FINANCEMENT : BUDGET SODECAO EXERCICE 2024 (RECC) LIGNE 223293 |
|    | Nature de prestation | Approvisionnements Généraux                                                                                                                                                                                                                                                    |
|    | Date de cloture      | 02-02-2024                                                                                                                                                                                                                                                                     |

## # RESUME DES CONSULTATIONS

**32**

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">00006/ASMI/MINH DU/2024 DU 02 JANVIER 2024</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                   |
| Titre/objet          | AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 00006/ASMI/MINH DU/2024 DU 02 JANVIER 2024 EN VUE DU RECRUTEMENT DES BET POUR LA REALISATION DES ETUDES DE MISE EN CONCESSION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT DE YAOUNDE (EN PROCEDURE D'URGENCE). |
| Nature de prestation | Services et Prestations Intellectuelles                                                                                                                                                                                                           |
| Date de cloture      | 19-01-2024                                                                                                                                                                                                                                        |

**33**

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reference            | <a href="#">001/A/C.MAK/CIPM/2023</a> <a href="#">Lire</a>                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Titre/objet          | ADDITIF N°01 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKARY, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE : SUITE AUX MULTIPLES REQUÊTES DES SOUMISSIONNAIRES, UN ADDITIF PROROGANT DE 14 JOURS LES DÉLAIS ACCORDÉS AUX SOUMISSIONNAIRES POUR LA REMISE DES OFFRES, LES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES SUSCITÉ SONT MODIFIÉES AINSI QU'IL SUI : |
| Nature de prestation | Bâtiments et Equipements Collectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Date de cloture      | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

## COMMUNE DE MAKARY

**ADDITIF N°01 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKARY, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE : SUITE AUX MULTIPLES REQUÊTES DES SOUMISSIONNAIRES, UN ADDITIF PROROGÉANT DE 14 JOURS LES DÉLAIS ACCORDÉS AUX SOUMISSIONNAIRES POUR LA REMISE DES OFFRES, LES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES SUSCITÉ SONT MODIFIÉES AINSI QU'IL SUIIT :**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

| 1 | Remises des offres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | <p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un ( ) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel cfOffres, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé (ou décharge), à la Commune de MAKARY, au plus tard le <b>05/01/2024 à 10 heures</b>, heure locale et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;"><b>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 016/AONO/C-MAKARY /CIPM/2023 DU 15/12/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DE QUINZE LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA VILLE DE MAKARY (LAFIA KAWALME, LAFIA KOTOKO, KISKA, LAFIA HERED1I3E, LAFIA SALAMAT, MILLE II) REGION DE L'EXTREME NORD.</b></p> |
|   | <p><b>Lire plutot</b></p> <p><b>LIRE PLUTOT :</b></p> <p>Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Makary (Secrétariat du Maire), au plus tard le <b>19/01/2024 à 10 heures</b> précises.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 2 | Ouverture des Plis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|   | <p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières.</p> <p>Elle aura lieu le <b>05/01/2024 à 11 heures</b>, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de MAKARY.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|   | <p><b>Lire plutot</b></p> <p><b>LIRE PLUTOT :</b></p> <p>L'ouverture des plis aura lieu le <b>19 /01/2024 à 11 heures</b>, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de Makary siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la Salle des Actes de la Commune de Makary.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

MAROUA le 3 Janvier 2024

Le MAIRE

**ABGASSI ADOUM**

## COMMUNE DE MAKARY

**ADDITIF N°01 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKARY, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE : SUITE AUX MULTIPLES REQUÊTES DES SOUMISSIONNAIRES, UN ADDITIF PROROGANT DE 14 JOURS LES DÉLAIS ACCORDÉS AUX SOUMISSIONNAIRES POUR LA REMISE DES OFFRES, LES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES SUSCITÉ SONT MODIFIÉES AINSI QU'IL SUIT: CHAQUE OFFRE RÉDIGÉE EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS EN SEPT(07) EXEMPLAIRES DONT UN (01) ORIGINAL ET SIX (06) COPIES MARQUÉS COMME TELS, DEVRA PARVENIR SOUS PLI FERMÉ À LA COMMUNE DE MAKARY (SECRÉTARIAT DU MAIRE) AU PLUS TARD LE 05 /01/2024 À 10 HEURES,**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

| 1 | Remises des offres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | <p>Au lieu de ...</p> <p><b>AU LIEU DE:</b></p> <p>Les offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, seront déposées sous pli fermé à la Délégation Départementale des Marchés Publics du LOGONE et CHAR! (Secrétariat du Délégué) au plus tard <b>le 05/01/2024 à 10 heures</b> heure locale et devront porter la mention :</p> <p style="text-align: center;"><b>AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION<br/>N° 013/DC/C-MKY/CIPM/2023 DU 15/12/2023<br/>POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AL'HÔPITAL DE DISTRICT DE<br/>MAKARY DANS CERTAINS CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MAKARY DANS LA<br/>COMMUNE DE MAKARY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.</b></p> |
|   | <p>Lire plutot</p> <p><b>LIRE PLUTOT:</b></p> <p>Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Makary (Secrétariat du Maire), au plus tard <b>le 19/01/2024 à 10 heures</b> précises.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

| 2 | Ouverture des Plis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | <p>Au lieu de ...</p> <p><b>AU LIEU DE:</b></p> <p>L'ouverture des plis aura lieu <b>le 05/01/2024 heures</b>, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de MAKARY siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la Commune de MAKARY,</p> |

**2 Ouverture des Plis****Lire plutot****LIRE PLUTOT:**

L'ouverture des plis aura lieu **le 19 /01/2024 à 11 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de Makary siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la Salle des Actes de la Commune de Makary.

MAROUA le 3 Janvier 2024

Le MAIRE

**ABGASSI ADOUM**

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**COMMUNIQUE N°2050/\_C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO/MJC/2023 DU 27 DECEMBRE 2023  
PORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N°  
061/DC/MINTP/CSPM-PFC/2023 POUR LA PRODUCTION ET MULTIPLICATION DES DOCUMENTS ET  
SUPPORTS DE COMMUNICATION À LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS À FINANCEMENT CONJOINT  
DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de la Demande de Cotation N° 061/DC/MINTP/CSPM-PFC/2023 pour la production et multiplication des documents et supports de communication à la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint du Ministère des Travaux Publics, le résultat de l'évaluation des offres des soumissionnaires se présente comme suit :

| Soumissionnaires retenus                                                |                 |                 |                                                                        |                                            |                            |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|
| Noms et adresse des soumissionnaires                                    | N° des articles | Rang            | Type de prestation                                                     | Délais de validité de l'Accord Cadre /mois | Observations               |
| OSC<br>BP : 33 019<br>Yaoundé<br>Tél : 677 73 69 26<br>696 15 03 09     | 1b – 02b- 07    | 1 <sup>er</sup> | Production et multiplication des documents et support de communication | Tranche ferme : 12                         | Prix unitaire moins disant |
| PREST QUA SUP<br>BP : 12 547 Ydé<br>Tél : 694 98 15 10<br>243 381 85 85 | 03              | 1 <sup>er</sup> |                                                                        | Tranche conditionnelle : 12                |                            |
| SINARES<br>BP : 15 052.Ydé<br>Tél :695 54 97 14                         | 1a-06           | 1 <sup>er</sup> |                                                                        |                                            |                            |
| BETA PRINT SARL<br>BP : 15 383 Ydé.<br>Tél :697 78 09 31                | 1a-02a-03-04-05 | 1 <sup>er</sup> |                                                                        |                                            |                            |

Les entreprises attributaires sont invitées à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint pour la souscription de leurs projets d'accord cadre.

Le présent Communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 27 Décembre 2023

Le MINISTRE

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

## COMMUNE DE MAKARY

**ADDITIF N°01 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKARY, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE : SUITE AUX MULTIPLES REQUÊTES DES SOUMISSIONNAIRES, UN ADDITIF PROROGÉANT DE 14 JOURS LES DÉLAIS ACCORDÉS AUX SOUMISSIONNAIRES POUR LA REMISE DES OFFRES, LES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES SUSCITÉ SONT MODIFIÉES AINSI QU'IL SUIT :**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

MAROUA le 3 Janvier 2024

Le MAIRE

**ABGASSI ADOUM**

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE AVEC LE GROUPEMENT DBA SOLUTIONS CAMEROUN & WORLD ENGINEERING CONSULTING SARL APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°05510-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/CE4/CEA4 DU 27 OCTOBRE 2023 POUR L'ÉLABORATION D'UNE BASE DE DONNÉES SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES ET LA CARTOGRAPHIE DES BASSINS DE PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORAUX ET HALIEUTIQUES DE LA REGIONAL DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

### LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des Finances publiques ;  
Vu l'arrêté n°000446/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Centre ;  
Vu la Lettre-Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;  
Vu La Lettre-Circulaire n°00000004/LC/MINFI du 10 mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'exercice 2022 ;  
Vu le dossier de consultation n°06/DCE/CRCE/CIPM /2023 du 02 novembre 2023 pour l'élaboration d'une base de données du système d'informations géographiques de la Région du Centre ;  
Vu l'avis favorable formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Le marché objet de la consultation n°06/DCE/CRCE/CIPM /2023 du 02 novembre 2023 pour l'élaboration d'une base de données du système d'informations géographiques de la Région du Centre, est attribué au GROUPEMENT DBA SOLUTIONS & WORLD ENGINEERING CONSULTING SARL, pour un montant de Trois cent quarante-sept millions cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (347 119 286) francs CFA toutes taxes comprises, le délai d'exécution est de huit (08) mois.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 4 Décembre 2023

Le PRÉSIDENT

**TSIMI EVOUNA Gilbert**

## COMMUNE DE MAKARY

**ADDITIF N°01 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKARY, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE : SUITE AUX MULTIPLES REQUÊTES DES SOUMISSIONNAIRES, UN ADDITIF PROROGANT DE 14 JOURS LES DÉLAIS ACCORDÉS AUX SOUMISSIONNAIRES POUR LA REMISE DES OFFRES, LES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES SUSCITÉ SONT MODIFIÉES AINSI QU'IL SUIIT :**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

| 1 | Remises des offres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | <p><b>Au lieu de ...</b></p> <p><b>AU LIEU DE :</b></p> <p>Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Makary (Secrétariat du Maire), au plus tard <b>le 05/01/2024 à 10 heures</b> précises</p> |
|   | <p><b>Lire plutot</b></p> <p><b>LIRE PLUTOT :</b></p> <p>Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Makary (Secrétariat du Maire), au plus tard <b>le 19/01/2024 à 10 heures</b> précises</p>   |

| 2 | Ouverture des Plis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | <p><b>Au lieu de ...</b></p> <p><b>AU LIEU DE :</b></p> <p>L'ouverture des plis aura lieu <b>le 05 /01/2024 à 11 heures</b>, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de Makary siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la Salle des Actes de la Commune de Makary.</p> |
|   | <p><b>Lire plutot</b></p> <p><b>LIRE PLUTOT :</b></p> <p>L'ouverture des plis aura lieu <b>le 19 /01/2024 à 11 heures</b>, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de Makary siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la Salle des Actes de la Commune de Makary</p>    |

KOUSSERI le 3 Janvier 2024

Le MAIRE

**ABGASSI ADOUM**

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**

**DECISION N°424/ D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO/MJC/2023 DU 27 DECEMBRE 2023 PORTANT  
ATTRIBUTION DES PRESTATIONS OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N°  
061/DC/MINTP/CSPM-PFC/2023 POUR LA PRODUCTION ET MULTIPLICATION DES DOCUMENTS ET  
SUPPORTS DE COMMUNICATION À LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS À FINANCEMENT CONJOINT  
DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 2018/012 du 11 janvier 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;

Vu la Loi N° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 complétée par Ordonnance N°2023/001 du 02 juin 2023;

Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003, portant régime fiscal et douanier applicable aux Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le Décret N° 2018/461 du 07 août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu

la Décision N°154/D/MINTP/CAB du 16 juillet 2019 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Décision N°112/D/MINTP/CAB du 12 mai 2021 constatant la composition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés de Projets à Financement Conjoint auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Circulaire N° 00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Vu la Demande de Cotation N° 061/DC/MINTP/CSPM-PFC/2023 pour la production et multiplication des documents et support de communication à la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint du Ministère des Travaux Publics ;

Vu Les cotations des soumissionnaires ;

Vu Le Procès-Verbal du 28 septembre 2023 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à Financement Conjoint du MINTP adoptant le rapport d'évaluation et proposition d'attribution y relative.

DECIDE:

Article 1 : Les entreprises dont les noms suivent sont retenues pour la production et la multiplication des documents et supports de communication à la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint du Ministère des Travaux Publics :

| Soumissionnaires retenus             |                 |      |                    |                                            |              |
|--------------------------------------|-----------------|------|--------------------|--------------------------------------------|--------------|
| Noms et adresse des soumissionnaires | N° des articles | Rang | Type de prestation | Délais de validité de l'Accord Cadre /mois | Observations |

|                                                                             |                    |                 |                                                                                       |                                                       |                               |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------|
| OSC<br>BP : 33 019<br>Yaoundé<br>Tél : 677 73 69 26<br>696 15 03 09         | 1b –<br>02b-07     | 1 <sup>er</sup> | Production et<br>multiplication<br>des<br>documents<br>et support de<br>communication | Tranche : 12<br><br>Tranche<br>conditionnelle :<br>12 | Prix unitaire<br>moins disant |
| PREST QUA SUP<br><br>BP : 12 547 Ydé<br>Tél : 694 98 15 10<br>243 381 85 85 | 03                 | 1 <sup>er</sup> |                                                                                       |                                                       |                               |
| SINARES<br>BP : 15 052.Ydé<br>Tél :695 54 97 14                             | 1a-06              | 1 <sup>er</sup> |                                                                                       |                                                       |                               |
| BETA PRINT SARL<br>BP : 15 383 Ydé.<br>Tél :697 78 09 31                    | 1a-02a-<br>03-04-5 | 1 <sup>er</sup> |                                                                                       |                                                       |                               |

Article 2 : Les mandataires des entreprises attributaires sont invités à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoints pour la souscription de leurs projets d'Accord-Cadre.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 27 Décembre 2023

Le MINISTRE

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**COMMUNIQUE N°2056/C/MINTP/DCT/CAO/CEA3/IE3/2023 DU 28 DECEMBRE 2023 PORTANT CORRECTION DU COMMUNIQUE N° 0075/C/MINTP/SG/DCT/CEA3/IE3/2023 DU 18 JANVIER 2023 POUR PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°004230/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CEA1/EEEL DU 1ER SEPTEMBRE 2022 ET N° 01696-23/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA1/EEEL DU 03 AVRIL 2023 POUR L'ACQUISITION ET LA FORMATION AUX OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES DE DEGRADATIONS NECESSAIRES A LA PROGRAMMATION ROUTIERE. FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP-LIGNE FONDS ROUTIER, EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions relatives à la consultation de gré à gré suivant autorisation N°004230/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CEA1/EEEL du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et N°01696-23/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA1/EEEL du 03 avril 2023 pour l'acquisition et la formation aux outils de collecte des données de dégradations nécessaires à la programmation routière, le résultat de l'analyse de l'offre du soumissionnaire se présente comme suit :

AU LIEU DE :

| N° | Nom et Adresse du soumissionnaire                                                                           | Montant TTC lu lors de l'ouverture des plis | Montant TTC corrigé (en FCFA) | Délais (mois) |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------|---------------|
| 1  | SAS LOGIROAD<br>5 rue de l'Enclose 44118 La Chevrolière<br>Tél.Fixe :+330980864398/<br>Mobile : +3306528963 | 104 940 375                                 | 104 940 375                   | 3 mois        |

Lire :

| N° | Nom et Adresse du soumissionnaire                                                                           | Montant TTC lu lors de l'ouverture des plis | Montant TTC corrigé (en FCFA) | Délais (mois) |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------|---------------|
| 1  | SAS LOGIROAD<br>5 rue de l'Enclose 44118 La Chevrolière<br>Tél.Fixe :+330980864398/<br>Mobile : +3306528963 | 99 932 892                                  | 99 932 892                    | 3 mois        |

L'entreprise attributaire est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics, pour la souscription de son projet de marché.

Le présent Communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 28 Décembre 2023

Le MINISTRE

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE  
N°05510-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/CE4/CEA4 DU 27 OCTOBRE 2023 POUR L'ÉLABORATION D'UNE  
BASE DE DONNÉES SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES ET LA CARTOGRAPHIE DES  
BASSINS DE PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORAUX ET HALIEUTIQUES DE LA REGIONAL DU  
CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Centre communique :

La prestation objet de l'autorisation de gré à gré suscitée a été attribuée au GROUPEMENT DBA SOLUTIONS CAMEROUN & WORLD ENGINEERING CONSULTING SARL, pour un montant de trois cent quarante-sept millions cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (347 119 286) francs CFA toutes taxes comprises. Le délai d'exécution est de huit (08) mois.

Ledit Groupement est prié de prendre attache avec la Division des Infrastructures et de l'Aménagement Régional, pour la mise au point du marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 4 Décembre 2023

Le PRÉSIDENT

**TSIMI EVOUNA Gilbert**

## COMMUNE DE BELABO

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCEDURE D'URGENCE N° 010 /AONO/ C.BBO/  
SG/ST/CIPM/2023 DU 15/12/2023 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE  
CARREFOUR KANO – PONT DOH DANS L'ARRONDISSEMENT DE BELABO, DEPARTEMENT DU LOM ET  
DJEREM, REGION DE L'EST.**

**FINANCEMENT**  
FONDS ROUTIER (FR)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Le Maire de la Commune de BELABO, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert **en procédure d'urgence** pour les **travaux d'entretien du tronçon de route carrefour Kano – Pont DOH, dans la commune de Belabo.**

## **2. Consistance des prestations**

Les travaux comprennent notamment :

- “ Amenée et repli du matériel ;
- “ Installation de chantier ;
- “ Débroussaillage ;
- “ Buldozing / Dégagement mécanisé ;
- “ Abattage d'arbres ;
- “ Remblai provenant d'emprunt ;
- “ Traitement de borbier (Purges) ;
- “ Mise en forme ;
- “ Création et ou curage et remise en forme des fossés et exutoires ;
- “ Couche de roulement en graves latéritiques ;
- “ Fourniture et pose de buses métalliques Ø800 mm ;
- “ Construction de tête en maçonnerie pour buse Ø800 mm ;
- “ Construction de puisard en maçonnerie pour buse Ø800 mm ;
- “ Démolition et réfection du platelage du PSD existant y/c toutes sujétions de mise en œuvre.

## **3. Cout Prévisionnel**

Le coût prévisionnel des présents travaux est de **110 000 000 (Cent dix millions) Francs CFA TTC soit : 50 000 000 (cinquante millions) Francs CFA TTC en 2023 et 60 000 000 (Soixante millions) Francs CFA TTC en 2024.**

## **4. Participation et origine**

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

## **5. Financement**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par **le Budget du MINTP, ligne Fonds Routier, exercice 2023 et 2024.**

## **6. Consultation du Dossier**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables **au Service Technique de la Commune de Belabo**, dès publication du présent avis.

**7. Acquisition du Dossier**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au **Service Technique de la Commune de Belabo**, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **150 000 (Cent cinquante mille) francs CFA** payable à la **Recette Municipale de la Commune de Belabo**.

**8. Remises des offres**

Les offres rédigées en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé auprès du **Chef Service Technique de la Commune de Belabo, sis au quartier SOCOPAO**, au plus tard le **10/01/2024 à 12heure** locale et devra porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°010/AONO/ C.BBO/ SG/ST/CIPM/2023 DU 15/12/2023 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRONCON DE ROUTE CARREFOUR KANO – PONT DOH DANS L'ARRONDISSEMENT DE BELABO, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST »**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

La soumission doit être délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

**9. Delai de Livraison**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres, est de **Cinq (05) mois pour chaque phase** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

**10. Cautionnement Provisoire**

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant égal à **2 200 000 (Deux millions deux cent mille) Francs CFA**, d'une validité de **quatre-vingt-dix (90) jours**, au-delà de la date limite de validité des offres.

**11. Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **10/01/2024 à 13 heures**, heure locale par la **Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Belabo dans la salle des délibérations de ladite Commune** sis au quartier SOCOPAO.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

### **13. Critères d'évaluation**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

#### **v Offre administrative**

- l'absence d'une pièce administrative requise dans un délais de 48 heures;
- la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus de 48 heures ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- L'absence de la caution de soumission;
- L'absence de l'Attestation de visite de site signée par le maitre d'ouvrage ou son représentant.

#### **v Offre technique**

- offre technique incomplète ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- n'avoir pas de chantier abandonné ;

v Note de l'offre technique inférieure à **23 sur 30**

#### **v Offre financière**

- offre financière incomplète ;
- absence d'un prix unitaire quantifié.

#### **1. b. Critères essentiels**

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- la situation financière ;
- l'expérience ;
- le personnel ;
- les matériels.

## 14. Attribution

Le Maire de la Commune de **Belabo** attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.

## 15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables **au Service Technique de la Commune de Belabo**.

*BELABO le 18 Décembre 2023*

*Le MAIRE*

**APANDE APANDE Luc**

# MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 00007/ASMI/MINHDU/2024 DU 02 JANVIER 2024 EN VUE DU RECRUTEMENT DES BET POUR L'ACTUALISATION DES ETUDES DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES DES VILLES DE YAOUNDE ET DOUALA (EN PROCEDURE D'URGENCE).**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Contexte

Dans le but de constituer une liste restreinte de Bureaux d'Etudes Techniques pour l'actualisation des études de restructuration des quartiers précaires des villes de Yaoundé et Douala, financé par le BIP MINH DU - Exercices 2024, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) à l'intention des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) installés au Cameroun qui désirent participer à la pré-qualification pour ces prestations.

## 2. Objet

Le présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques pour **réalisation des études en vue de l'actualisation des études de restructuration des quartiers précaires des villes de Yaoundé et Douala.**

## 3. Participation et origine

1. Etre un Bureau d'Etudes Techniques installé au Cameroun ;
2. Justifier des capacités techniques et financières requises, notamment :
  - Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du point III.1 ci-dessous ;
  - Avoir une expérience suffisante dans le domaine visé (planification urbaine, études techniques et contrôle et surveillance des travaux de voiries urbaines) ;
  - Disposer du matériel et du personnel compatible avec les prestations à réaliser ;
  - Présenter une capacité financière compatible avec les prestations à réaliser.

## 4. Remises des offres

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, devront être remis en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au **9<sup>e</sup> étage porte 09T02 de l'immeuble Ministériel N° 1** (en face de la Poste Centrale), le **19 JANVIER 2024 à 14 heures précises, heure locale**, avec la mention :

« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 00007 /ASMI/MINH DU/2024 DU 02 JANVIER 2024 EN VUE DU RECRUTEMENT DES BET POUR L'ACTUALISATION DES ETUDES DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES DES VILLES DE YAOUNDE ET DOUALA (EN PROCEDURE D'URGENCE). »

## 5. Composition du dossier

Les BET qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux (02) volumes :

### 1- Volume 1 (Pièces Administratives)

Le « Volume 1 » comprendra les pièces administratives suivantes datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis :

- Une lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- L'attestation de non redevance ;
- L'attestation de non-faillite délivrée par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire (original) ;
- L'original de l'attestation de non- exclusion des Marchés Publics délivrée par l'autorité compétente).

En cas de groupement de BET, en plus de l'accord de groupement notarié, les trois dernières pièces ci-dessus mentionnées doivent être fournies par chaque membre constitutif. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être formellement désigné par un acte joint au présent dossier.

*Nota benne : la non régularisation dans les délais de 48 heures de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.*

### 2. Volume 2 (Dossier Technique)

#### 2.1. La liste des experts-clés

Le candidat fournira la liste de son personnel-clé qu'il compte mobiliser pour la mission, à savoir :

##### **Un Chef de Mission, Urbaniste**

- Formation minimum : BAC+5, inscrit à l'Ordre professionnel ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans le secteur urbain en matière d'aménagement urbain, d'études stratégiques, de planification et de programmation urbaine;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste de chef de mission dans au moins 02 projet similaire en tant que Chef de Mission.

##### **Ingénieur Génie civil spécialise en voiries et réseaux divers :**

- Formation minimum : BAC+3 en Génie Civil, ou Génie Urbain ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste de spécialiste en voiries et réseaux divers dans au moins 01 projet similaire.

##### **Architecte :**

- Formation minimum : BAC+5 ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste d'architecte dans au moins 01 projet similaire.

##### **Un Ingénieur- Topographe :**

- Formation minimum : BAC+3 en Topographie – Expert Géomètre;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste de Topographe dans au moins 01 projet similaire.

##### **Sociologue :**

- Formation minimum : BAC+4 en sociologie ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;

*Expérience Spécifique : ayant occupé le poste d'environnementaliste dans au moins 01 projet similaire.*

##### **Environnementaliste :**

- Formation minimum : BAC+4 en Environnement ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;

*Expérience Spécifique : ayant occupé le poste d'environnementaliste dans au moins 01 projet similaire.*

**Economiste :**

- Formation minimum : BAC+4 en économie, statistique ou équivalent ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste d'économiste dans au moins 01 projet similaire.

**Expert SIG :**

- Formation minimum : BAC+4 en Géographie, Cartographie, Topographie ou équivalent ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste d'expert SIG dans au moins 01 projet similaire.

Il est rappelé que les fonctionnaires en service ne sont pas éligibles et toute offre comportant le CV d'un fonctionnaire sera rejetée.

Pour chaque personnel-clé ci-dessus, le candidat fournira les pièces suivantes datées de moins de trois (03) mois :

- Un curriculum vitae (CV) daté et signé par le concerné ;
- Photocopie du diplôme ;
- Preuve d'inscription à son ordre professionnel pour l'Ingénieur Chef de mission.

*Nota benne : La non- production de l'une de ces pièces entraînera, pour le personnel concerné, la note zéro (0).*

**2.2. Les références du BET**

Le candidat produira la liste de ses références précisant :

- Les prestations d'études techniques en planification urbaine stratégique ;
- Les prestations d'études techniques dans l'aménagement urbain des quartiers précaires ;

Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestations similaires devra être justifiée par l'extrait du contrat comportant les premières et dernières pages, les pages de signatures, conjointement avec les attestations de bonne fin ou les procès-verbaux de réception correspondants délivrés par les services du Maître d'Ouvrage. Ces documents devront être clairs et lisibles.

Seules les références provenant des structures étatiques (ministères, mairies, sociétés de développements, etc.) seront acceptées.

**2.3. Les moyens logistiques, techniques et matériels**

Le candidat dressera la liste des moyens techniques et matériels qu'il compte mobiliser pour la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste :

- Des moyens logistiques (véhicules) avec justification de la propriété (photocopies des cartes grises) ;
- Du matériel informatique et bureautique (ordinateur, imprimante, table traçante, photocopieuse) avec justification de la propriété (photocopies des factures) ;
- Des logiciels du génie civil (fournir les factures des fournisseurs) avec justification de la propriété (photocopies des factures) ;
- Du matériel géotechnique propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours du projet (balance, jeu de tamis, moule Proctor, densitomètre à membrane, pénétromètre, appareil de Casagrande) avec justification de la propriété (photocopies des factures) ;
- La liste de tout autre matériel topographique propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours de l'opération (distance mètre, chaîne, théodolite, porte-mire, ou station totale) avec justification de la propriété (photocopies des factures).

Pour le matériel à acquérir, la vérification se fera après l'attribution du marché auprès du BET concerné.

**2.4. L'autorisation de vérification des déclarations**

Cette autorisation, dûment signée du Directeur Général du BET ou du mandataire du groupement, devra permettre à Monsieur le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives à la référence ou aux matériels déclarés par le candidat.

*N.B : La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.*

**6. Critères d'évaluation****1- Critères éliminatoires**

- Dossier technique non conformes aux prescriptions du présent avis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'une référence en études d'aménagement urbain et planification exécutées au cours des 5 dernières années d'un montant supérieur ou égal à 50 millions ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- Ingénieur Chef de mission non inscrit à l'Ordre professionnel.

**2- Critères essentiels**

Le dossier technique sera évalué sur 100 points suivant les critères ci-après :

- Personnel ..... 50 points
- Références ..... 30 points
- Matériel ..... 20 points

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à 50 points sur 100 seront retenus.

**7. Renseignements Complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre technique, s'adresser à la Direction des Opérations Urbaines, téléphone 222 21 99 18 /222 21 99 21.

**8. Evaluation et publication des resultats**

Un communiqué signé du Maître d'Ouvrage tiendra lieu de publication du résultat de la pré-qualification.

Les BET retenus à l'issue du présent ASMI seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint pour le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien des voiries en terre et/ou revêtues dans certaines villes du Cameroun, conformément à l'article 76 (8) du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 2 Janvier 2024

Le MINISTRE

**COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE**

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**

**DECISION ?\_429/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/AR/2023 DU\_29 DECEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSULTATION DE GRÉ À GRÉ SUIVANT AUTORISATION N°05202-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEA8 DU 19/10/2023 POUR LA FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UN GROUPE DE TRACTION ÉLECTRIQUE SUR LE BAC DE ZOULABOT II DANS LA RÉGION DE L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN. FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER – EXERCICES 2023.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;

Vu L'Ordonnance N° 2022/001 du 02 juin 2022 modifiant en complétant certaines dispositions de la Loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté N°00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu l'Arrêté N° 0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur de bâtiment et des travaux publics ;

Vu la Circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des autres entités publiques pour l'Exercice 2023 ;

Vu la Décision N°00000432/D/MINTP/CAB du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels ;

Vu la Décision N°286/D/MINTP/CAB du 28 juillet 2021 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Décision N°390/D/MINTP/CAB du 12/12/2023 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures placée auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la lettre circulaire N° 002/LC/MINMAP/CAB du 12 mai 2022 relative à la continuité du service public des Marchés Publics en cas de sanction d'un Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, ou des membres d'une Commission de Passation des Marchés Publics conformément aux dispositions des Articles 194 et 195 du Code des Marchés Publics ;

Vu l'Autorisation de Gré à Gré le Dossier de Consultation de gré à gré suivant autorisation

N°05202-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEA8 DU 19/10/2023 pour la fourniture et l'installation d'un groupe de traction électrique sur le bac de Zoulabot II dans la Région de l'Est de la République du Cameroun ;

Vu le Dossier de Consultation de gré à gré suivant autorisation

N°05202-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEA8 DU 19/10/2023 pour la fourniture et l'installation d'un groupe de traction électrique sur le bac de Zoulabot II dans la Région de l'Est de la République du Cameroun ;

Vu L'offre du soumissionnaire ;

Vu Le rapport d'Analyse des pièces administratives, des offres techniques et financières y relatives ;

Vu La fiche de validation N° \_\_\_\_\_ du Ministère du Commerce.

DECIDE :

Article 1:L'entreprise dont le nom suit est retenue pour la fourniture et l'installation d'un groupe de traction électrique sur le bac de Zoulabot II dans la Région de l'Est de la République du Cameroun.

| Région | Type d'intervention                                                      | Fleuve | Nom et Adresse de l'entreprise retenue                                                  | Montant TTC<br>Corrigé en chiffres<br>(en FCFA) | Montant TTC corrigé en lettres<br>(en FCFA)                                         | Délai d'exécution<br>(en mois) |
|--------|--------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| EST    | Fourniture et installation d'un groupe de traction électrique sur le bac | DJA    | ETS FRATEN SERVICES<br>B..P: 225 Yaoundé-Cameroun<br>Tél : 696 01 92 62<br>670 08 09 44 | 74 996 325                                      | Soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-seize mille trois cent vingt cinq | 03                             |

Article 2: Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics, pour la souscription de son projet de Marché.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera

YAOUNDE le 29 Décembre 2023

Le MINISTRE

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

# MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**COMMUNIQUE RADIO/PRESSE 0001/C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/RA/2023 DU 29 DECEMBRE 2023  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°093/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2023, DU 25/10/2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE  
CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONCONS DES ROUTES DU RESEAU NATIONAL, PROGRAMME 2023.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert N°093/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2023, du 25/10/2023, pour l'exécution des travaux de cantonnage sur certains tronçons des routes du réseau national, programme 2023. Le résultat de l'évaluation des offres des soumissionnaires se présente comme suit:

## VOIR TABLEAUX EN PIECE JOINTE PDF

Les mandataires des Entreprises attributaires sont invités à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics pour la souscription de leurs projets de Lettre Commande.

Le présent Communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 29 Décembre 2023

Le MINISTRE

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

# MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**DECISION N° 003/D/MINTP/SG/CPR-FC/IP6/IP61/2023 DU 03 JANVIER 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE LA PRESTATION RELATIVE À LA RÉALISATION DES ÉTUDES DES VOIRIES URBAINES STRUCTURANTES PRIORITAIRES DES VILLES DE DOUALA ET YAOUNDÉ, RÉSULTANT DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS N° 134 /DDP/MINTP/CSPM-PFC/CCCM-TR/2020 DU 04 JUIN 2020. FINANCEMENT : PRÊT FAD NO 2100150036598 DU 08 JUIN 2017 ET BIP MINTP, EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le Décret n° 2018/461 du 07 août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu l'Arrêté n° 00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu l'Arrêté n°0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;

Vu la Décision n°00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels;

Vu la Décision n°154/D/MINTP/CAB du 16 juillet 2019 portant constatation de la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Décision n° 112/D/MINTP/CAB du 12 mai 2021 constatant la composition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés de Projets à Financement Conjoint auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Circulaire N° 00006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Vu La Demande de Propositions n°134 /DDP/MINTP/CSPM-PFC/CCCM-TR/2020 du 04 juin 2020 relative à la réalisation des études des voiries urbaines structurantes prioritaires des villes de Douala et Yaoundé ;

Vu Les propositions des soumissionnaires de la Liste Restreinte ;

Vu Le Procès-Verbal du 6 avril 2023 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à Financement Conjoint MINTP adoptant le rapport combiné d'analyse des propositions ainsi que et le Procès-Verbal du 16 août 2023 de la CCCM-T adoptant la proposition d'attribution y relative ;

Vu Le Procès-Verbal du 28 juillet 2023 du Comité de Négociation du projet de Contrat passé avec le Consultant « Groupement SETEC International/SETEC Côte d'Ivoire/Pyramide Inter/Logit » ;

Vu La lettre n° COCM/LT/PMN/2023/11/00576 du 29 novembre 2023 portant avis de non objection de la Banque Africaine de Développement sur le rapport combiné d'analyse des propositions et la proposition d'attribution y relative.

## DECIDE :

**Article 1er :** Le Bureau d'Études techniques dont le nom suit est retenu en vue de la signature du contrat pour l'exécution de la prestation relative à la réalisation des études des voiries urbaines structurantes prioritaires des villes de Douala et Yaoundé résultant de la Demande de Propositions n°134 /DDP/MINTP/CSPM-PFC/CCCM-TR/2020 du 04 juin 2020 :

| Type d'intervention                                                                                                                                                                                                   | Noms et Adresses du prestataire                                                                                                                                                                                                  | Montant HT (FCFA)                                                                                                                                                                                                                     |                                                                         | Délais d'exécution |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|
|                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                  | En chiffre                                                                                                                                                                                                                            | En lettre                                                               |                    |
| Soumissionnaire retenu                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                         |                    |
| Réalisation des études des voiries urbaines structurantes prioritaires des villes de Douala et Bafoussam                                                                                                              | Groupement SETEC International/SETEC Côte d'Ivoire/Pyramide Inter/Logit, Adresse: 5 chemin des gorges de cabries ,13127 Vitrolles, France. Tel :(+33 (0) 4 86 15 60 00 Email: jean-pierre.dupacq@setec.com/landri.ndri@setec.com | 655 025 541                                                                                                                                                                                                                           | Six cent cinquante-cinq millions vingt-cinq mille cinq cent quarante un | Onze (11) mois     |
| Soumissionnaires non retenu                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                         |                    |
| Dar Al-Handasah Consultants (Shair and Partners), No. 14B (Plot 976 B), Oju-Olobun Close, Victoria Island, P.O Box: 5018, Marina, Lagos Nigeria Tel : +234 1 270 3138/0 ; Fax : +234 1 461 5215,Email : lagos@dar.com |                                                                                                                                                                                                                                  | Classé deuxième mieux disant suite à l'obtention d'un score de 76,74/100 à l'issue de l'analyse technico-financière de ses propositions techniques et financière, et inférieur au score du premier mieux disant qui est de 96,40/100. |                                                                         |                    |

**Article 2 :** Le représentant de l'entreprise adjudicataire est invité à se présenter à la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjointes, pour la souscription de son projet de contrat.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 3 Janvier 2024

Le MINISTRE

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**

**DECISION N° 427/D/MINTP /SG /DCT /CAO /CEA3/IE3 /2023 DU \_28 DECEMBER 2023PORTANT  
CORRECTION DE LA DECISION N° 0019/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3 DU 18 JANVIER 2023 POUR  
ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°  
004230/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CEA1/EEEL DU 1ER SEPTEMBRE 2022 ET  
N°01696-23/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA1/EEEL DU 03 AVRIL 2023 POUR L'ACQUISITION ET  
LA FORMATION AUX OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES DE DEGRADATIONS NECESSAIRES A LA  
PROGRAMMATION ROUTIERE.FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP- LIGNE FONDS ROUTIER,  
EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

Vu l'Ordonnance N° 2022/001 du 02 juin 2022 modifiant en complétant certaines dispositions de la Loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu

l'Arrêté N°00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu l'Arrêté N° 0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur de bâtiment et des Travaux Publics ;

Vu la Circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des autres entités publiques pour l'Exercice 2023 ;

Vu la Décision N°00000432/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels ;

Vu la lettre circulaire N° 002/LC/MINMAP/CAB du 12 mai 2022 relative à la continuité du service public des Marchés Publics en cas de sanction d'un Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, ou des membres d'une Commission de Passation des Marchés Publics conformément aux dispositions des Articles 194 et 195 du Code des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°286/D/MINTP/CAB du 28 juillet 2021 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu La Consultation de gré à gré N°004230/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CEA1/EEEL du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et N°01696-23/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA1/EEEL du 03 avril 2023 pour l'acquisition et la formation aux outils de collecte des données de dégradations nécessaires à la programmation routière ;

Vu L'offre du soumissionnaire ;

Vu Le rapport de la sous-commission d'analyse des pièces administratives, des offres techniques et financières y relatives ;

DÉCIDE :

Article 1 : L'entreprise SAS LOGIROAD est retenue pour l'acquisition et la formation aux outils de collecte des données de dégradations nécessaires à la programmation routière.

AU LIEU DE :

|    |  |
|----|--|
| N° |  |
|----|--|

| Nom et Adresse du soumissionnaire | Montant TTC lu lors de l'ouverture des plis | Montant TTC corrigé (en FCFA) | Délais (mois) |
|-----------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------|---------------|
|-----------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------|---------------|

|   |                                                                                                                |             |             |        |
|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|--------|
| 1 | SAS LOGIROAD<br>5 rue de l'Enclose 44118 La<br>Chevrolière<br>Tél.Fixe :+330980864398/<br>Mobile : +3306528963 | 104 940 375 | 104 940 375 | 3 mois |
|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|--------|

LIRE :

| N° | Nom et Adresse du<br>soumissionnaire                                                                           | Montant TTC lu lors<br>de l'ouverture des plis | Montant TTC<br>corrigé (en FCFA) | Délais<br>(mois) |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------|------------------|
| 1  | SAS LOGIROAD<br>5 rue de l'Enclose 44118 La<br>Chevrolière<br>Tél.Fixe :+330980864398/<br>Mobile : +3306528963 | 99 932 892                                     | 99 932 892                       | 3 mois           |

Article 2: Le mandataire de ladite entreprise attributaire est invité à se présenter à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics, pour la souscription de son projet de Marché.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 28 Décembre 2023

Le MINISTRE

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

# PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ECONOMIQUE

**AVIS A SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET N°  
001/ASMI/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/2024 DU 04 JANVIER 2024 POUR LE RECRUTEMENT DE  
VINGT-CINQ (25) OPERATEURS DE TERRAIN DANS LE CADRE DU CYCLE 7 DES TRANSFERTS  
MONETAIRES ORDINAIRES ET DE TREIZE (13) OPERATEURS DE TERRAIN DANS LE CADRE DE LA  
PHASE 6 DES TRANSFERTS MONETAIRES D'URGENCE DU PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET  
D'INCLUSION ECONOMIQUEFINANCEMENT : CRÉDIT IDA N° 70480-CM**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

## 1. Contexte

Dans sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) pour la transformation structurelle et le développement inclusif, le Gouvernement s'est engagé à consolider les acquis de la protection sociale et élargir son champ au plus grand nombre de Camerounais, en intégrant progressivement l'ensemble des catégories sociales jusqu'ici en marge du système, à travers la réduction des inégalités sociales, les mesures de protection contre toutes les formes de vulnérabilité, la cohésion et l'inclusion sociales. Pour atteindre ces objectifs, il a articulé ses interventions autour : (i) de la sécurité sociale, (ii) des transferts sociaux et (iii) de l'action sociale.

Dans ce cadre, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du Projet Filets Sociaux (PFS) jusqu'en décembre 2022. Le PFS constitue l'un des instruments phares de l'assistance sociale au Cameroun car les filets sociaux accordent des transferts monétaires ciblés aux ménages les plus pauvres. Lancé en 2013 auprès de 2.000 ménages bénéficiaires, le PFS a touché 375 500 ménages en 2022 soit environ 2.000.000 d'individus. Une évaluation du Projet a montré les impacts positifs de grande envergure des transferts monétaires sur les bénéficiaires et dans la communauté. Les filets sociaux ont des effets positifs à court terme et un impact positif à moyen terme sur les bénéficiaires et ils permettent au Gouvernement d'atteindre son objectif de réduction de la pauvreté.

Pour assurer la pérennisation des activités d'un tel Projet, le Gouvernement a mis sur pied, avec l'appui de la Banque mondiale, un nouveau Projet (le Projet Filets Sociaux Adaptatifs et Inclusion Économique (PFS-AIE)) qui a pour objectifs d'étendre la couverture et la capacité de la réponse aux chocs du système de filets sociaux aux ménages les plus vulnérables, d'une part et d'accroître l'accès aux opportunités de générer les revenus et de soutenir l'entrepreneuriat chez les jeunes des zones urbaines âgés de 18 à 35 ans, d'autre part.

Le PFS-AIE permettra ainsi : (i) de poursuivre les appuis aux ménages pauvres tels que cela s'est fait dans les trois programmes du PFS, dans l'ensemble des régions du pays, (ii) d'apporter des appuis aux jeunes travailleurs âgés de 18 à 35 ans, du secteur informel qui sont des « entrepreneurs de subsistance » qui travaillent dans les zones urbaines pour leur propre compte, par manque d'autres opportunités ou de compétences, (iii) d'apporter des appuis aux jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans ayant des projets d'entreprise prometteurs dans des secteurs productifs ciblés et prioritaires pour le gouvernement, (iv) d'apporter un appui au développement du Registre Social Unifié du Cameroun (RESUC) dans l'optique de l'opérationnalisation d'un système d'information sociale soutenant les processus d'identification, d'enregistrement et d'évaluation des besoins et des conditions de la population pauvre et vulnérable et (v) de promouvoir le paiement électronique des transferts monétaires aux bénéficiaires du PFS-AIE.

Le PFS-AIE comprend 5 composantes à savoir : (i) Composante 1 « Projet filets sociaux adaptatifs », (ii) Composante 2 « Inclusion économique des jeunes et entrepreneuriat », (iii) Composante 3 « Systèmes numériques de prestation réactifs aux chocs », (iv) Composante 4 « Soutien à la gestion et à la coordination du Projet » et (v) Composante 5 « Composante de réponse d'urgence (CERC) ».

S'agissant de la Composante 1, elle a pour objectifs d'offrir un soutien au revenu des ménages afin de leur permettre : (i) d'améliorer leur consommation, (ii) de renforcer le développement de leur capital humain, (iii) de les encourager à investir dans les activités productives et (iv) d'augmenter leur résilience contre les chocs liés aux conflits et au climat. Elle poursuivra ainsi les appuis aux ménages pauvres tels que cela s'est fait dans les trois programmes du PFS en se basant sur l'expérience de ce Projet qui est mis en œuvre depuis 2013. Elle comprend trois sous-composantes : (i) la Sous-composante 1.1 « Transferts monétaires ordinaires (TMO) », (ii) la Sous-composante 1.2 « Transferts monétaires d'urgence (TMU) » et (iii) la Sous-composante 1.3 « Programme de travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) ».

La Sous-composante TMO a pour objectif de soutenir l'expansion des TMO aux ménages vivant en situation de pauvreté chronique pour leur permettre d'accroître leur productivité. Elle est dotée des mesures d'accompagnement. Chaque ménage bénéficiaire perçoit pendant 24 mois, un montant total de transferts monétaires de 360.000 FCFA à raison de 20.000 FCFA tous les deux mois et 80.000 FCFA les 12ème et 24ème mois. Elle sera mise en œuvre à travers plusieurs cycles.

La Sous-composante TMU vise quant à elle à soutenir l'expansion des TMU aux ménages vivant en situation de pauvreté chronique afin de leur permettre de faire face aux problèmes liés à certains chocs tels que l'insécurité, les inondations, la sécheresse, l'afflux massif des personnes déplacées et des réfugiés. Chaque ménage bénéficiaire perçoit pendant 12 mois, un montant total de transferts monétaires de 180.000 FCFA à raison de 30.000 FCFA tous les deux mois. Elle sera mise en œuvre à travers plusieurs phases.

Pour assurer une mise en œuvre efficiente des activités de ces deux Sous-composantes sur le terrain, le Projet va s'appuyer sur les Opérateurs de terrain qui vont intervenir dans des zones précises.

Les présents termes de référence visent à guider et orienter le recrutement des Opérateurs de terrain du Cycle 7 des TMO et de la Phase 6 des TMU sur financement IDA.

## 2. Objet

Chaque Opérateur de terrain travaillera dans une commune bénéficiaire et sa zone d'intervention est constituée de l'ensemble des villages bénéficiaires de la commune. Pour le Cycle 7 des TMO et la Phase 6 des TMU sur financement IDA, les communes retenues sont les suivantes et les opérateurs de terrain sont repartis de la manière suivante :

**Tableau 1** : Répartition des Opérateurs de terrain du Cycle C7 des TMO du financement IDA

| Régions | Départements | Communes | Bénéficiaires | Opérateurs de Terrain |
|---------|--------------|----------|---------------|-----------------------|
|---------|--------------|----------|---------------|-----------------------|

|                        |                |                  |               |           |
|------------------------|----------------|------------------|---------------|-----------|
| Adamaoua               | Faro et Déo    | 1. Galim-Tignère | 1 000         | 1         |
|                        |                | 2. Kontcha       | 1 000         | 1         |
|                        | Mayo-Banyo     | 3. Mayo-Darlé    | 1 000         | 1         |
| Est                    | Haut Nyong     | 4. Messamena     | 1 000         | 1         |
|                        |                | 5. Nguelemedouka | 1 000         | 1         |
|                        | Kadey          | 6. Mbang         | 1 000         | 1         |
|                        |                | 7. Nguelebok     | 1 000         | 1         |
|                        |                |                  |               |           |
| Extrême-Nord           | Mayo-Danay     | 8. Datcheka      | 1 000         | 1         |
|                        |                | 9. Guéré         | 1 000         | 1         |
|                        |                | 10. Wina         | 1 000         | 1         |
|                        | Mayo-Kani      | 11. Touloum      | 1 500         | 2         |
|                        | Mayo-Tsanaga   | 12. Souledé-Roua | 1 500         | 2         |
|                        |                |                  |               |           |
| Nord                   | Bénoué         | 13. Dembo        | 1 000         | 1         |
|                        |                | 14. Pitoa        | 1 500         | 2         |
|                        | Mayo-Louti     | 15. Beka         | 1 000         | 1         |
| Sud                    | Mvila          | 16. Biwong Bané  | 1 000         | 1         |
|                        |                | 17. Efoulan      | 1 000         | 1         |
|                        | Vallée du Niem | 18. Olamze       | 1 000         | 1         |
| Douala                 | Douala         | 19. Douala 4     | 1 500         | 2         |
| Yaoundé                | Yaoundé        | 20. Yaoundé 2    | 1 500         | 2         |
| <b>Cycle 7 des TMO</b> |                |                  | <b>22 500</b> | <b>25</b> |

**Tableau 2** : Répartition des Opérateurs de terrain de la phase 6 des TMU du financement IDA

| Régions      | Départements    | Communes      | Bénéficiaires | Opérateurs de Terrain |
|--------------|-----------------|---------------|---------------|-----------------------|
| Extrême-Nord | Logone et Chari | 1. Zina       | 1 000         | 1                     |
|              | Logone et Chari | 2. Kousseri   | 1 000         | 1                     |
|              | Mayo-Danay      | 3. Maga       | 1 000         | 1                     |
| Est          | Haut-Nyong      | 4. Doumaitang | 1 000         | 1                     |
|              | Kadey           | 5. Ndéléélé   | 1 000         | 1                     |

|                        |           |                   |               |           |
|------------------------|-----------|-------------------|---------------|-----------|
| Littoral               | Moungo    | 6. Djombé-Penja   | 500           | 1         |
|                        | Moungo    | 7. Mbanga         | 500           | 1         |
| Ouest                  | Haut-Nkam | 8. Kekem          | 500           | 1         |
|                        | Koung-Khi | 9. Pete-Bandjoun  | 500           | 1         |
|                        | Ménoua    | 10. Penkam-Michel | 500           | 1         |
|                        | Ménoua    | 11. Dshang        | 1 000         | 1         |
|                        | Ménoua    | 12. Fokoué        | 500           | 1         |
| Yaoundé                | Yaoundé   | 13. Yaoundé 2     | 1 000         | 1         |
| <b>Phase 6 des TMU</b> |           |                   | <b>10 000</b> | <b>13</b> |

### 3. Consistance des prestations

Sous l'autorité du Responsable régional et/ou du Point Focal, l'Opérateur de terrain est chargé de la supervision et de l'exécution des activités de mise en place et de mise en œuvre du projet dans sa commune d'intervention et adresse un rapport mensuel au Point Focal. En matière de coordination :

- il est chargé de la coordination des activités de l'ensemble des Relais communautaires de sa commune de compétence ;
- il coordonne les travaux des Relais communautaires ;
- il adresse un rapport mensuel et trimestriel à l'UGP et au Responsable régional ;

Au niveau du ciblage des bénéficiaires, il :

- prend part aux rencontres avec les acteurs clés au niveau local pour la mise en place des instances participatives nécessaires ;
- prend part aux activités de ciblage des villages et des ménages bénéficiaires. Dans ce cadre, il organise la mise en place des listes ;
- réalise le ciblage des ménages potentiellement bénéficiaires dans une des communes bénéficiaires à l'exception de sa commune ;
- suit les activités de dénombrement des ménages et de la réalisation de l'enquête PMT dans sa commune de travail,
- organise l'enregistrement des bénéficiaires dans sa commune de travail qui comprend le préenregistrement et l'enregistrement.

En ce qui concerne les paiements, il :

- participe au choix des lieux de paiements avec la contribution des bénéficiaires et à l'élaboration des calendriers de paiements ;
- assure l'information des bénéficiaires de chaque village bénéficiaire dont il a la charge avant chaque paiement ;
- distribue les cartes de Projet aux bénéficiaires ;
- assiste au paiement des bénéficiaires retenus dans chaque village et signe le procès-verbal de paiement au nom de l'UGP.

Pour ce qui est de l'accompagnement, il :

- organise mensuellement les activités de sensibilisation relatives au changement de comportement dans le domaine du développement ;
- contribue aux premiers soins psychologiques à apporter aux survivantes des VBG et EAS/HS ;
- produit et transmet au Responsable des activités de la lutte contre les VBG et EAS/HS de l'UGP, un Rapport périodique sur l'état des lieux ;
- anime des jeux avec les ménages bénéficiaires (qui présentent l'utilisation de l'argent reçu du Projet) pour primer ceux qui ont atteint les objectifs ;
- organise les visites à domicile dans les ménages qui n'arrivent pas à respecter les objectifs du Projet, éventuellement en collaboration avec les consultants ;
- assiste aux autres activités d'accompagnement, notamment la formation et la sensibilisation réalisées par des consultants.

S'agissant de la gestion des plaintes, il :

- centralise les différentes plaintes provenant du GTC et des GLC, des bénéficiaires et de tout autre acteur de la société ;
- propose des solutions aux éventuels problèmes ou conflits qu'il peut résoudre à son niveau, en collaboration avec les consultants ;
- transmet les plaintes reçues et solutions proposées au Responsable régional ou au Point focal.

S'agissant des travaux d'utilité publique (TUP), il :

- organise le choix des TUP à réaliser par les bénéficiaires ;
- supervise la réalisation des TUP et rend compte au Point focal.

S'agissant du remplacement des bénéficiaires, il :

- collecte les informations sur les ménages de remplacement et les transfère au Point focal (au Régional dans le cas où il n'y a pas de Point focal) ;
- distribue les cartes de Projet aux ménages nouvellement enregistrés.

Par ailleurs, l'Opérateur de terrain facilite et si possible, participe aux activités menées par tout consultant dans sa commune de travail.

### 4. Période d'exécution

Le contrat sera conclu pour une durée de deux (02) ans renouvelables pour les Opérateurs de terrain des TMO et d'un (01) an pour les autres.

## 5. Participation et origine

Les candidats au poste d'Opérateur de terrain devront justifier des qualifications et expériences suivantes :

- être titulaire d'un diplôme équivalent au moins au Baccalauréat ou avoir travaillé comme Opérateur de terrain au financement ;
- justifier d'une expérience d'au moins trois (3) ans dans la sensibilisation, la mobilisation sociale et l'animation des groupements ;
- Justifier d'une expérience d'au moins (03) ans en matière de filets sociaux ;
- avoir une expérience d'au moins (03) ans sur le ciblage des ménages pauvres
- justifier d'une grande capacité à séjourner dans les villages ;
- justifier d'une grande capacité et d'une volonté de travailler sur le terrain de manière continue et dans des conditions difficiles ;
- avoir d'excellentes connaissances des logiciels courants (Word, Excel, Power point, Internet...) ;
- avoir une très bonne maîtrise orale et écrite du français ;
- avoir une très bonne maîtrise d'une des langues majoritairement parlées dans la commune dans laquelle il compte se faire recruter ;
- avoir une bonne maîtrise (géographique et socioéconomique) de la commune dans laquelle il compte se faire recruter ;
- disposer d'excellentes compétences organisationnelles, y compris des capacités de faciliter la communication entre des équipes ;
- disposer des capacités de travailler indépendamment et sous pression ;
- avoir un permis B (**est un atout**) ;
- maîtriser la conduite de la moto sur terrain difficile (**est également un atout**).

## 6. Remises des offres

Les dossiers de manifestation d'intérêt comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé, des copies certifiées de l'adresse ci-dessus citée, au plus tard **le vendredi 19 janvier 2023 à 13 heures** précises avec la mention :

« AVIS A SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET N°001/ASMI/ MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/2024 DU 04  
MONETAIRES ORDINAIRES ET DE TREIZE (13) OPERATEURS DE TERRAIN DANS LE CADRE DE LA PHASE 1  
DOSSIER DE CANDIDATURE  
SOUS COUVERTURE

Chaque consultant devra préciser la zone d'intervention pour laquelle il postule. Si un consultant postule pour plusieurs zones, il affectera un consultant qualifié pour plusieurs communes pour lesquelles il a postulé.

Seuls les candidats retenus sur la liste restreinte seront contactés pour la suite de la procédure.

*NB : A compétences égales, les candidatures féminines seront privilégiées.*

## 7. Critères d'évaluation

Le consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés de l'Investissement, Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, 5<sup>ème</sup> édition ».

## 8. Renseignements Complémentaires

L'Opérateur de terrain va travailler dans tous les villages bénéficiaires de la commune de sa compétence. Il résidera obligatoirement à Yaoundé.

Les consultants intéressés peuvent retirer les Termes de Références tous les jours ouvrables à compter de la date de publication de l'avis. **Tsinga, Rue 1898, derrière le Palais des Congrès, face Clinique du Palais ; BP : 5838 Yaoundé (Cameroun); Email : [projets@armp.cm](mailto:projets@armp.cm)**

# MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**DECISION N° 431/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/BB/2023 DU 29 DECEMBER 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION DE GRE À GRE SUIVANT AUTORISATION N° 05717-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ DU 14 NOVEMBRE 2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) OUVRAGES D'ART DANS LE DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA : LOT 1 : CONSTRUCTION D'UN PONT DE 12 ML DE PORTEE SUR LE MAYO LEKI AU PK 4+500 DU TRONÇON DE ROUTE COMMUNALE DOUALAYEL - YOLDE LEKI, DANS LA COMMUNE DE TIGNERE, LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN PONT DE 33 ML DE PORTEE SUR LE MAYO BELI AU PK 18+800 DE LA ROUTE REGIONALE R0808 DANS LA COMMUNE DE GALIM - TIGNERE), FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP- LIGNE FONDS ROUTIER-EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;

Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le Décret N° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu l'Arrêté N°00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu l'Arrêté N° 0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°481/D/MINTP/CAB du 20 décembre 2021 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures placée auprès du Ministère Des Travaux Publics ;

la Décision N° 0000007/CAB/MINMAP du 31 Janvier 2022 portant nomination du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures au Ministère des travaux Publics (CIPM-TCRI);

Vu la Circulaire N° 00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2023 ;

Vu l'Autorisation de Gré à Gré N° 05717-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ DU 14 Novembre 2023 du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics ;

Vu le Dossier de consultation de gré à gré suivant autorisation N°

05717-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ DU 14 Novembre 2023, pour l'exécution des travaux de construction de deux (02) ouvrages d'art dans le département du Faro et Déo, région de l'Adamaoua : Lot 1 :

Construction d'un pont de 12 ml de portée sur le MAYO LEKI au Pk 4+500 du tronçon de route communale

DOUALAYEL - YOLDE LEKI, dans la Commune de TIGNERE, Lot 2 : Construction d'un pont de 33 ml de portée sur le MAYO BELI au Pk 18+800 de la route Régionale R0808 dans la Commune de GALIM - TIGNERE;

Vu Les offres du soumissionnaire ;

Vu Le rapport du comité d'Analyse des pièces administratives, des offres techniques et financières y relatives ;

DECIDE:

Article 1: Les Soumissionnaires dont les noms suivants sont retenus pour l'exécution des travaux de construction de deux (02) ouvrages d'art dans le département du Faro et Déo, région de l'Adamaoua : Lot 1 : Construction d'un pont de 12 ml de portée sur le MAYO LEKI au Pk 4+500 du tronçon de route communale DOUALAYEL - YOLDE LEKI, dans la Commune de TIGNERE et Lot 2 : Construction d'un pont de 33 ml de portée sur le MAYO BELI au Pk 18+800 de la route Régionale R0808 dans la Commune de GALIM – TIGNERE :

| N° du lot | Portée /longueur | Tronçons/ rivières        | Entreprise | Montant Corrigée en chiffre TTC en (FCFA) | Montant Corrigée en lettre TTC en (FCFA)                                  | Délai (Mois) | Observations                      |
|-----------|------------------|---------------------------|------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------|
| 1-AD      | 12               | Pk4+500 sur le Mayo Leki  | ETS SABIR  | 142 834 073                               | Cent quarante-deux millions huit cent trente-quatre mille soixante treize | 04           | Offre financière la moins disante |
| 2-AD      | 33               | Pk18+800 sur le Mayo Beli | ETS NACOCO | 406 876 230                               | Quatre cent six millions huit cent soixante-seize mille deux cent trente  | 04           | Offre financière la moins disante |

Article 2: Les mandataires des entreprises attributaires sont invité à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics pour la souscription de son projet de Marché et la notification de sa Décision.

Article 4 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 29 Décembre 2023

Le MINISTRE

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**

**COMMUNIQUE N°2058/C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/RA/2023 DU 29 DECEMBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°06432-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 26 DECEMBRE 2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE KOURGUI-GANSE-KOLOFATA-KERAWA (FRT NIGERIA), 28,90KM DANS LE RESEAU NORD, REGION DE L'EXTREME-NORD.FINANCEMENT : BUDGET MINTP-LIGNE FONDS ROUTIERS, EXERCICES 2023 ET 2024.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de la consultation de gré à gré suivant l'autorisation

N°06432-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 26 Décembre 2023, pour l'exécution des travaux d'entretien de la route KOURGUI-GANSE-KOLOFATA-KERAWA (FRT NIGERIA), 28,90km Dans Le Réseau Nord, Région De l'Extrême-Nord ; Le résultat de l'évaluation des offres du soumissionnaire se présente comme suit :

| N° du lot | Région           | Entreprise           | Tronçon                                     | Montant TTC en chiffre (FCFA)                                                                             | Montant TTC en lettre (FCFA)                                        | Délai (Mois)                              | Observations   |
|-----------|------------------|----------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------|
| Unique    | Extrême<br>-Nord | SOCIETE CHAKMAZ SARL | KOURGUI-GANSE-KOLOFATA-KERAWA (FRT NIGERIA) | PHASE I (EN 2023):<br>419 364 550<br><br>PHASE II (EN 2024):<br>286 726 625<br><br>TOTAL :<br>706 091 175 | Sept cent six millions quatre-vingt-onze mille cent soixante quinze | PHASE I : 6<br>PHASE II : 6<br>TOTAL : 12 | Offre conforme |

L'Entreprise attributaire est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics pour la souscription de son projet de Marché et la Notification de sa Décision d'Attribution.

Le présent Communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 29 Décembre 2023

Le MINISTRE

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

# PROJET DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DU LAC TCHAD

**AVIS SPÉCIFIQUE DE PASSATION DE MARCHÉS APPEL D'OFFRES PETITS TRAVAUX (PROCÉDURE À ENVELOPPE UNIQUE) N°001/AAONO/MINEPAT/PROLAC/UMOP/RI/SPMJ/2024 DU 03/01/2024 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) ENTREPÔTS DANS CERTAINES LOCALITES DU DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD EN DEUX (02) LOTS. LOT 1 FOTOKOL COMMUNE DE FOTOKOL, LOT 2 A BLANGOUA COMMUNE DE BLANGOUA.**

**FINANCEMENT**  
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

travaux de construction de deux (02) entrepôt dans certaines localités du Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême Nord en deux (02) lots. Lot 1 à Fotokol dans la commune de Fotokol, Lot 2 à Blangoua dans la Commune de Blangoua.

## 2. Consistance des prestations

travaux de construction de deux (02) entrepôt dans certaines localités du Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême Nord en deux (02) lots. Lot 1 à Fotokol dans la commune de Fotokol, Lot 2 à Blangoua dans la Commune de Blangoua.

## 3. Cout Prévisionnel

N/A

## 4. Participation et origine

Le Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC) invite, par la présente, les Soumissionnaires de pays éligibles à soumettre des Offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux de construction de deux (02) entrepôt dans certaines localités du Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême Nord en deux (02) lots. Lot 1 à Fotokol dans la commune de Fotokol, Lot 2 à Blangoua dans la Commune de Blangoua.

## 5. Financement

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu un prêt de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour effectuer les paiements prévus au titre du marché.

## 6. Consultation du Dossier

Les Soumissionnaires intéressés des pays éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Unité de Mise en Œuvre du Projet, courriel : [contact@prolac.cm](mailto:contact@prolac.cm) avec copie à [ingmahamat12@yahoo.fr](mailto:ingmahamat12@yahoo.fr) et [youssoufdiama90@gmail.com](mailto:youssoufdiama90@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante de **lundi à vendredi** : Unité de Mise en Œuvre du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad, sise à Kousséri au quartier résidentiel en face du Commissariat Central, **de 09 heures à 16 heures, heure locale**.

## 7. Acquisition du Dossier

Le Document d'Appel d'Offres en français peut être retiré par tout Soumissionnaire intéressé sur présentation de l'original de **la quittance de versement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA** représentant les frais d'acquisition du dossier au compte N°335 988 60001 ouvert dans les douze agences BICEC au nom de Compte Spécial CAS ARMP. Le dossier d'appel d'offres sera adressé le cas échéant par courrier électronique.

**8. Remises des offres**

Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **31 janvier 2024 à 14 heures, heure locale** avec la mention : « **Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/MINEPAT/PROLAC/UMOP/CSPM/2024 relatif aux travaux de construction de deux (02) entrepôt dans certaines localités du Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême Nord en deux (02) lots. Lot 1 à Fotokol dans la commune de Fotokol, Lot 2 à Blangoua dans la Commune de Blangoua., à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** ». La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée.

**9. Delai de Livraison**

N/A

**10. Cautionnement Provisoire**

Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission d'un montant de

- Lot 1 : deux millions trois cent mille (2 300 000) de francs CFA.
- Lot 2 : deux millions trois cent mille (2 300 000) de francs CFA.

**11. Recevabilité des Offres**

Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **31 janvier 2024 à 14 heures, heure locale**

**12. Ouverture des Plis**

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse mentionnée ci-dessous le **31 janvier 2024 à 15 heures, heure locale**.

**13. Critères d'évaluation**

N/A

**14. Attribution**

Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les [propriétaires effectifs](#) du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation [des bénéficiaires effectifs](#) inclus dans le dossier d'appel d'offres

**15. Durée Validité des Offres**

N/A

**16. Renseignements Complémentaires**

Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Unité de Mise en Œuvre du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad

Cameroun, Kousséri, située au quartier résidentiel en face du Commissariat Central

B.P. : 242 Kousséri

Téléphone : (+237) 222 41 41 20 / 698 37 70 70

Courriel : [contact@prolac.cm](mailto:contact@prolac.cm) avec copie à [ingmahamat12@yahoo.fr](mailto:ingmahamat12@yahoo.fr) et [youssoufdiama90@gmail.com](mailto:youssoufdiama90@gmail.com).

KOUSSERI le 3 Janvier 2024

Le COORDONNATEUR

**ABICHO MAHAMAT**

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**COMMUNIQUE N°2070/C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/BB/2023 DU 29 DECEMBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N° 05717-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ DU 14 NOVEMBRE 2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) OUVRAGES D'ART DANS LE DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA : LOT 1 : CONSTRUCTION D'UN PONT DE 12 ML DE PORTEE SUR LE MAYO LEKI AU PK 4+500 DU TRONÇON DE ROUTE COMMUNALE DOUALAYEL - YOLDE LEKI, DANS LA COMMUNE DE TIGNERE, LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN PONT DE 33 ML DE PORTEE SUR LE MAYO BELI AU PK 18+800 DE LA ROUTE REGIONALE R0808 DANS LA COMMUNE DE GALIM - TIGNERE), FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP- LIGNE FONDS ROUTIER-EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de la consultation de gré à gré suivant autorisation N° 05717-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ du 14 Novembre 2023, pour l'exécution des travaux de construction de deux (02) ouvrages d'art dans le département du FARO ET DÉO, Région de l'Adamaoua. Le résultat de l'évaluation des offres se présente comme suit :

| SOUMISSIONNAIRES RETENUS     |                           |                           |            |                          |                                                                                 |            |              |                                   |
|------------------------------|---------------------------|---------------------------|------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|-----------------------------------|
| N° du lot                    | Portée /longueur          | Tronçons/ rivières        | Entreprise | Montant lu TTC en (FCFA) | Montant corrigé                                                                 | Ecart      | Délai (Mois) | Observations                      |
| 1-AD                         | 12                        | Pk4+500 sur le Mayo Leki  | ETS SABIR  | 142 714 823              | 142 834 073                                                                     | 119 250    | 04           | Offre financière la moins disante |
| 2-AD                         | 33                        | Pk18+800 sur le Mayo Beli | ETS NACOCO | 387 080 730              | 406 876 230                                                                     | 19 832 775 | 04           | Offre financière la moins disante |
| SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS |                           |                           |            |                          |                                                                                 |            |              |                                   |
| N°                           | NOMS DES SOUMISSIONNAIRES |                           |            |                          | MOTIFS D'ELIMINATIONS                                                           |            |              |                                   |
| 1                            | ENAMCAM ENTERPRISE        |                           |            |                          | - Offres administratives non conforme,<br>- Offre financière non moins disante. |            |              |                                   |
| 2                            | ALYCO COMPANY             |                           |            |                          | - Offres administratives non conforme,<br>- Offre financière non moins disante. |            |              |                                   |

Les mandataires des entreprises attributaires sont invité à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics pour la souscription de son projet de Marché et la notification de sa Décision.

Le présent Communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.



# PROJET DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DU LAC TCHAD

**AVIS SPÉCIFIQUE D'APPEL D'OFFRES (PROCÉDURE À ENVELOPPE UNIQUE)**  
**N°003/AONO/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPMJ/2024 DU 03/01/2024 PAYS : RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**NOM DU PROJET : PROJET DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DU LAC TCHAD**  
**NUMÉRO DU PRÊT : IDA 6643 - CM INTITULÉ DU MARCHÉ : ACQUISITION DE TROIS VÉHICULES**  
**PICK-UP POUR L'UNIVERSITÉ DE MAROUA (UMA), LE CENTRE D'ÉTUDE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU**  
**DÉVELOPPEMENT DU CAMEROUN (CEDC) DE MAROUA ET L'INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE**  
**POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRAD) DE MAROUA.**

**FINANCEMENT**  
**BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

1. **Acquisition de trois vehicules Pick-Up pour l'Université de Maroua (UMA), le Centre d'étude de l'Environnement et du Développement du Cameroun (CEDC) de Maroua et l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) de Maroua.**

## 2. Consistance des prestations

1. **Acquisition de trois vehicules Pick-Up pour l'Université de Maroua (UMA), le Centre d'étude de l'Environnement et du Développement du Cameroun (CEDC) de Maroua et l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) de Maroua.**

## 3. Cout Prévisionnel

N/A

## 4. Allotissement

N/A

## 5. Participation et origine

Le Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour acquérir et livrer.

## 6. Financement

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad, et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché.

## 7. Consultation du Dossier

1. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Mise en Œuvre du Projet, courriel : [contact@prolac.cm](mailto:contact@prolac.cm) avec copie à : [youssoufdiana90@gmail.com](mailto:youssoufdiana90@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante **de lundi à vendredi** : Unité de Mise en Œuvre du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad, sise à Kousséri au quartier résidentiel en face du Commissariat Central **de 09 heures à 16 heures, heure locale.**

**8. Acquisition du Dossier**

1. Le Dossier d'Appel d'Offres en français est disponible et peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse mentionnée ci-dessous sur présentation de l'original de la quittance de versement de la **somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA représentant les frais d'acquisition du dossier au compte N°335 988 60001 ouvert auprès des douze (12) agences BICEC au nom de "Compte spécial CAS ARMP »**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé le cas échéant par **courrier électronique**.

**9. Remises des offres**

1. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **01/02/2024 à 13 heures, heure locale** avec la mention :
2. « **AONO N°003/AONO/MINEPAT/PROLAC/UMOP/CSPM/2024 »** relatif à l'acquisition de trois véhicules Pick-Up pour l'Université de Maroua (UMA), le Centre d'étude de l'Environnement et du Développement du Cameroun (CEDC) de Maroua et l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) de Maroua., **A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

**10. Délai de Livraison**

**Le délai d'exécution de trois (03) mois.**

**11. Cautionnement Provisoire**

1. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre, pour un montant de deux millions trois cent soixante mille francs (2 360 000) FCFA ;

**12. Recevabilité des Offres**

Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **01/02/2024 à 13 heures, heure locale**.

**13. Ouverture des Plis**

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés à l'adresse mentionnée ci-dessous **le 01/02/2024 à 14 heures, heure locale**.

**14. Critères d'évaluation**

N/A

**15. Attribution**

1. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les [propriétaires effectifs](#) du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation [des bénéficiaires effectifs](#) inclus dans le dossier d'appel d'offres.

**16. Durée Validité des Offres**

N/A

**17. Renseignements Complémentaires**

1. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Mise en Œuvre du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad

Cameroun, Kousséri, située au quartier résidentiel en face du Commissariat Central

B.P. : 242 Kousséri

Téléphone : (+237) 222 41 41 20 / 698 37 70 70

Courriel : [prolac.cameroun@gmail.com](mailto:prolac.cameroun@gmail.com) avec copie à [yousouffdiama90@gmail.com](mailto:yousouffdiama90@gmail.com)

*KOUSSERI le 3 Janvier 2024*

*Le COORDONNATEUR*

***ABICHO MAHAMAT***

# PROJET DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DU LAC TCHAD

**AVIS SPÉCIFIQUE DE PASSATION DE MARCHÉS APPEL D'OFFRES PETITS TRAVAUX (PROCÉDURE À ENVELOPPE UNIQUE) N°002/AONO/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPMJ/2024 DU 03/01/2024 PAYS : CAMEROUN PROJET : PROJET DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DU LAC TCHAD (PROLAC) TITRE DU MARCHÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) MARES ARTIFICIELLES AVEC LA MÉTHODE HIMO ET DE DEUX (02) FORAGES PASTORAUX À ÉNERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITÉS DU DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI EN DEUX (02) LOTS : LOT 1 À MIREMIE COMMUNE DE MAKARY ; LOT 2 À KADAM COMMUNE DE ZINA .**

## **FINANCEMENT**

**BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## **1. Objet**

**Travaux de construction de deux (02) mares artificielles avec la méthode HIMO et de deux (02) forages pastoraux à énergie solaire dans certaines localités du Département du Logone et Chari en deux (02) lots : Lot 1 à Miremie Commune de Makary ; Lot 2 à kadam Commune de Zina .**

## **2. Consistance des prestations**

Travaux de construction de deux (02) mares artificielles avec la méthode HIMO et de deux (02) forages pastoraux à énergie solaire dans certaines localités du Département du Logone et Chari en deux (02) lots : Lot 1 à Miremie Commune de Makary ; Lot 2 à kadam Commune de Zina .

## **3. Cout Prévisionnel**

N/A

## **4. Allotissement**

N/A

## **5. Participation et origine**

Le Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC) invite, par la présente, les Soumissionnaires de pays éligibles à soumettre des Offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux de construction de deux (02) mares artificielles avec la méthode HIMO et de deux (02) forages pastoraux à énergie solaire dans certaines localités du Département du Logone et Chari en deux (02) lots : Lot 1 à Miremie Commune de Makary ; Lot 2 à kadam Commune de Zina. **Le délai d'exécution de six (06) mois.**

## **6. Financement**

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché.

## **7. Consultation du Dossier**

Les Soumissionnaires intéressés de pays éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de **l'Unité de Mise en Œuvre du Projet**, courriel : [contact@prolac.cm](mailto:contact@prolac.cm) avec copie à [ingmahamat12@yahoo.fr](mailto:ingmahamat12@yahoo.fr) et [yousseoufdiama90@gmail.com](mailto:yousseoufdiama90@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante de lundi à vendredi : Unité de Mise en Œuvre du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad, sise à Kousséri au quartier résidentiel en face du Commissariat Central, **de 09 heures à 16 heures, heure locale.**

**8. Acquisition du Dossier**

Le Dossier d'Appel d'Offres en français est disponible et peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse mentionnée ci-dessous sur présentation de l'original de la quittance de versement de la **somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA** représentant les frais d'acquisition du dossier au compte N°335 988 60001 ouvert auprès des douze (12) agences BICEC au nom de "Compte spécial CAS ARMP ». Le dossier d'appel d'offres sera adressé le cas échéant par **courrier électronique**.

**9. Remises des offres**

Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **31 janvier 2024 à 13 heures, heure locale** avec la mention :

« **Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/MINEPAT/PROLAC/UMOP/CSPM/2024** relatif aux **Travaux de construction de deux (02) mares artificielles avec la méthode HIMO et de deux (02) forages pastoraux à énergie solaire dans certaines localités du Département du Logone et Chari en deux (02) lots : Lot 1 à Miremie Commune de Makary ; Lot 2 à kadam Commune de Zina .»**. La remise des Offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute Offre reçue après la date limite de remise des Offres sera écartée.

**10. Délai de Livraison**

**Le délai d'exécution de six (06) mois.**

**11. Cautionnement Provisoire**

Toutes les Offres doivent être accompagnées d'une garantie de l'offre, pour chaque lot d'un montant de :

- Lot 1 : trois millions cinq cents mille (3 500 000) francs CFA XAF ;
- Lot 2 : trois millions quatre cents mille (3 400 000) francs CFA XAF ;

**12. Recevabilité des Offres**

Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **31 janvier 2024 à 13 heures, heure locale**

**13. Ouverture des Plis**

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés à l'adresse mentionnée ci-dessous le **31 janvier 2024 à 14 heures, heure locale**.

**14. Critères d'évaluation**

N/A

**15. Attribution**

Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les [propriétaires effectifs](#) du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation [des bénéficiaires effectifs](#) inclus dans le dossier d'appel d'offres.

**16. Durée Validité des Offres**

N/A

**17. Renseignements Complémentaires**

Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Unité de Mise en Œuvre du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad

Cameroun, Kousséri, située au quartier résidentiel en face du Commissariat Central

B.P. : 242 Kousséri

Téléphone : (+237) 222 41 41 20 / 698 37 70 70

Courriel : [contact@prolac.cm](mailto:contact@prolac.cm) avec copie à ingmahamat12@yahoo.fr et youssoufdiama90@gmail.com.

*KOUSSERI le 3 Janvier 2024*

*Le COORDONNATEUR*

***ABICHO MAHAMAT***

# MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT** MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
**PROJET : PROJET D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ET DE PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ DE LA RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD.**  
**INTITULÉ DU MARCHÉ : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES SECTIONS DE ROUTES MOUTOURWA-MAROUA (N1) ET MAGADA-YAGOUA (N12) RÉPARTIS EN TROIS (03) LOTS : LOT 1 : MOUTOURWA-MAROUA (36,00 KM), LOT 2 : MAGADA-GUIDIGUIS (68,30 KM) ET LOT 3 : GUIDIGUIS-YAGOUA (68,70 KM)**  
**PAYS : RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**PRÊTS : MODE DE PASSATION DES MARCHÉS : APPEL D'OFFRES (INTERNATIONAL) OUVERT**  
**NO DE L'AOIO : 97/AOIO/MINTP/CCCM-TR/CSPM-PFC/2023**  
**ÉMIS LE : 19/12/2023**

**FINANCEMENT**  
BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

La République du Cameroun ci-après dénommée « l'Emprunteur » a obtenu des financements de la Banque Africaine de Développement, ci-après dénommée « la Banque », et de l'Union Européenne pour financer le **PROJET D'AMENAGEMENT TERRITORIAL ET DE PROMOTION DU SECTEUR PRIVE DE LA REGION DE L'EXTRÊME-NORD** et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre des marchés des **TRAVAUX DE REHABILITATION DES SECTIONS DE ROUTES MOUTOURWA-MAROUA (N1) ET MAGADA-YAGOUA (N12), REPARTIS EN TROIS (03) LOTS : LOT 1 : MOUTOURWA-MAROUA (36,00 KM), LOT 2 : MAGADA-GUIDIGUIS (68,30 KM) ET LOT 3 : GUIDIGUIS-YAGOUA (68,70 KM)**. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement. Ce Marché sera cofinancé par l'Etat du Cameroun pour la partie Taxes. Le processus de passation du marché sera régi par le [Cadre de passation des marchés de la Banque africaine de Développement](#).

Le **Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage** sollicite des Offres fermées de la part des Soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des travaux de réhabilitation des sections de route Moutourwa-Maroua (N1) et Magada-Yagoua (N12) répartis en trois (03) lots : Lot 1 : Moutourwa-Maroua (36,00 km), Lot 2 : Magada-Guidiguiss (68,30 km) et Guidiguiss-Yagoua (68,70 km) dans la Région de l'Extrême-Nord.

## 2. Participation et origine

La procédure d'appel d'Offres sera conduite par mise en concurrence (internationale) en recourant à un Appel d'Offres International Ouvert (AOIO) telle que définie dans le [Cadre de Passation des Marchés de la Banque](#) entré en vigueur Octobre 2015 et ouverte à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Cadre de Passation des Marchés.

## 3. Consultation du Dossier

Les Soumissionnaires éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint du Ministère des Travaux Publics Tél : **666 00 39 34**, E-mail : [csepr\\_badbm@yahoo.fr](mailto:csepr_badbm@yahoo.fr) et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres pendant les heures de travail de **9 heures 00 à 15 heures 30** à l'adresse mentionnée ci-dessous : **Direction des Contrats, (Cellule des Appels d'Offres - Tel : (237) 222 22 92 34), au Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, située au deuxième étage (Porte 210) de l'immeuble R+3, abritant certains services du Ministère des Travaux Publics, situé dans le site de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé.**

## 4. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **Cent cinquante mille (150 000) FCFA** ou **deux cent vingt-neuf (229) Euros**. La méthode de paiement sera le versement au Trésor Public. Le Dossier d'appel d'offres sera adressé par dépôt physique.

**5. Remises des offres**

Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous : **Direction des Contrats, (Cellule des Appels d'Offres - Tel : (237) 222 22 92 34), au Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, située au deuxième étage (Porte 210) de l'immeuble R+3, abritant certains services du Ministère des Travaux Publics, situé dans le site de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé, au plus tard le 16/02/2024.** Les Offres électroniques ne seront pas autorisées. Les Offres hors délai seront rejetées.

**6. Cautionnement Provisoire**

Les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission pour un montant comme indiqué ci-après, émise par une **banque de première catégorie, agréée par le Ministère des finances du Cameroun.**

| Lot | Description de l'itinéraire | Montant de la garantie de soumission                 |
|-----|-----------------------------|------------------------------------------------------|
| 1   | Moutourwa-Maroua            | 400 000 000 (Quatre cent millions) Francs CFA        |
| 2   | Magada-Guidiguis            | 740 000 000 (Sept cent quarante millions) Francs CFA |
| 3   | Guidiguis-Yagoua            | 715 000 000 (Sept cent quinze millions) Francs CFA   |

**7. Ouverture des Plis**

Les Offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse ci-dessous : **Salle des réunions de la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint sise dans le site de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, le 16/02/2024.**

**8. Renseignements Complémentaires**

Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus est (sont) :

A l'attention de : **Monsieur le Ministre des Travaux Publics.**

Ville : **Yaoundé.**

Pays : **Cameroun.**

Numéro de téléphone : **Tél. : (237) 222 22 19 18 - Fax : (237) 222 23 22 70.**

Adresse du site internet : **www.mintp.cm**

Avec copies à :

- **Direction Générale des Travaux d'Infrastructures, Tél. : (237) (237) 222 22 06 44.**

- **Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint-MINTP, Tél. / Fax : (237) 666 00 39 34;**

E-mail : [csepr\\_badbm@yahoo.fr](mailto:csepr_badbm@yahoo.fr)

- **Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à Financement Conjoint (CSPM-PFC).**

YAOUNDE le 19 Décembre 2023

Le MINISTRE

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

## PRÉFECTURE DU MFOUNDI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONOPU/J06/SAEF/CDPM/2024 DU03/01/2024, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE BITUMAGE DES ROUTES**  
**TRONCON 1: SAVANA MEKOLO FERME- ANTENNE SANTA LUCIA, BRETELLE ET AMORCES TRONCON**  
**2: SAVANA MEKOLO DERNIERE MAISON- LIMITE FOUGEROLE Y COMPRIS CONSTRUCTION D'UN DALOT DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE.**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

**Le Préfet du Mfoundi**, Autorité Contractante et Maitre d'Ouvrage Délégué, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'achèvement des travaux de bitumage des routes : tronçon 1 : Savana Mekolo Ferme – Antenne Santa Lucia, bretelle et amorces ; tronçon 2 : Savana Mekolo dernière Maison – Limite Fougerole, y compris construction d'un dalot dans le Département du Mfoundi, Région du Centre

### 2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- **TRAVAUX PREPARATOIRES** ;
- **TERRASSEMENT / CHAUSSEE** ;
- **ASSAINISSEMENT/ DRAINAGE**

**NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement parla technique de l'approche « Haute Intensité de Main d'Œuvre » (HIMO).**

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est défini comme suit :

| Lots | Intitulé                                                                                                                                                                                                                                                                         | Montants TTC en chiffres | Montants TTC en lettres |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| 1    | Achèvement des travaux de bitumage des routes :<br>tronçon 1 : Savana Mekolo Ferme – Antenne Santa Lucia, bretelle et amorces ; tronçon 2 : Savana Mekolo dernière Maison – Limite Fougerole, y compris construction d'un dalot dans le Département du Mfoundi, Région du Centre | 100 000 000              | Cent millions           |

### 4. Allotissement

Le présent projet est alloti comme suit :

**Lot 1 : Achèvement des travaux de bitumage des routes : tronçon 1 : Savana Mekolo Ferme – Antenne Santa Maria, bretelles et amorces ; tronçon 2 : Savana Mekolo dernière Maison – Limite Fougerole, y compris construction d'un dalot dans le Département du Mfoundi, Région du Centre**

**Coût prévisionnel**

**5. Participation et origine**

**La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de travaux publics ou groupement d'entreprise de droit camerounais installées au Cameroun et, possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de génie civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.**

**6. Financement**

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP (Budget d'Investissement Public) du Ministère des Travaux Publics, exercice 2024 sur l'imputation

**7. Consultation du Dossier**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la **porte 107** dans les services de la préfecture de Yaoundé dès publication du présent avis.

**8. Acquisition du Dossier**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la **porte 107** dans les services de la préfecture de Yaoundé dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **soixante-quinze mille (75 000) FCFA**, payable à la recette des finances de Yaoundé, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

**9. Remises des offres**

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme tels, devront être déposés à la Préfecture du Mfoundi contre récépissé, au plus tard le **01/02/2024** à **13** heures précises, heure locale et devront porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/J06/SAEF/CDPM/2024 DU03/01/2024, EN  
PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE BITUMAGE DES ROUTES TRONCON 1:  
SAVANA MKOLO FERME- ANTENNE SANTA LUCIA, BRETELLE ET AMORCES TRONCON 2: SAVANA MOKOLO  
DERNIERE MAISON- LIMITE FOUGEROLE Y COMPRIS CONSTRUCTION D'UN DALOT DANS LE DEPARTEMENT  
DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE.**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

**10. Delai de Livraison**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage délégué est de **quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient aux soumissionnaires de proposer dans leurs offres des calendriers d'exécution adéquats.

**11. Cautionnement Provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessous et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. La durée de validité de la caution de soumission à compter de la date limite de remise des offres est de cent-vingt (120) jours.

| Lots | Intitulé                                                                                                                                                                                                                                                              | Montant caution en chiffres | Montants caution en lettres |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 1    | Achèvement des travaux de bitumage des routes tronçon 1: savana mokolo ferme- antenne santa Lucia, bretelle et amorces tronçon 2: savana mokolo dernière maison- limite fougerole y compris construction d'un dalot dans le département du Mfoundi, région du centre. | 2 000 000                   | Deux millions               |

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres sera déclaré irrecevable.

Toutefois, en cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit (48) heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Cependant, l'absence ou la non-conformité à l'ouverture des plis de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre, agréé par le Ministère chargé des Finances, entraîne le rejet de l'offre.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres aura lieu **le 01/02/2024 à 14 heures** par la Commission Départementale de Passation des Marchés (CDPM) dans la salle de réunion de l'Immeuble siège de la Préfecture du Mfoundi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

## 14. Critères d'évaluation

### 1.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- i) Dossier administratif incomplet ou non conforme et non régularisé dans les 48 heures suivant l'ouverture;
- ii) Absence de la caution de soumission ;
- iii) Fausses déclarations ou pièces falsifiées (**la CDPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
- iv) Absence dans l'Offre Technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations ».
- v) Non satisfaction d'au moins **70 %** des critères essentiels ;
- vi) Non possession d'une niveleuse et d'un compacteur à pneu ou à jante lisse en propre ou en location.
- vii) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- viii) Omission d'une pièce dans l'offre financière ;
- ix) Absence de l'attestation de visite de site signé sur l'honneur avec photos.
- x) Absence d'une référence dans l'aménagement des voiries urbaines en bicouche d'un montant de deux cent millions (100 000 000) FCFA.

### 6.2 Critères essentiels :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

- i) l'expérience du personnel d'encadrement ;
- ii) les références de l'entreprise ;
- iii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
- iv) Délai d'exécution ;
- v) l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ;
- vi) CCTP paraphé et signé
- vii) présentation de l'offre

**Le non-respect de 70% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.**

**15. Attribution**

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

**16. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

**17. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Cellule d'appui au Lancement des Appels d'Offres de la Préfecture du Mfoundi, tél : ..... soit à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Mfoundi, face Lac Municipal de Yaoundé.

**Additifs à l'appel d'offres**

Le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit de, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

***N.B : Toute tentative de corruption avérée ou fait de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique Au Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé des Marchés Publics avec copie au Président National Anti-Corruption (CONAC) au numéro vert suivant : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ou contacter la CONAC au numéro vert : 1517***

YAOUNDE le 3 Janvier 2023

Le PRÉFET

**DJIKDENT EMMANUEL MARIEL**

# MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 00008/AONR/MINHDU/CIPM/2024 DU 02 JANVIER 2024  
EN VUE DE LA FORMATION DE SIX CENT (600) JEUNES EN DIFFICULTE DANS LES COMMUNES DE  
DJOUM ET AMBAM, BANYO ET NGAOUNDAL AUX PETITS METIERS DU SECTEUR URBAIN  
(FABRICATION ET POSE DES PAVES) EN VUE DE LEUR INSERTION  
SOCIO-ECONOMIQUE FINANCEMENT : BF MINHDU/EXERCICE 2024**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

## 1. Contexte

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte du Gouvernement de la république du Cameroun, un avis d'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.

Les villes camerounaises connaissent, depuis quelques années, une forte explosion démographique avec un taux d'urbanisation estimé à 52,8% en 2010 si l'on s'en tient aux projections du recensement général de la population en 2005. Cette tendance va s'accroître et la population urbaine atteindra 60% à l'horizon 2025.

Cette situation urbaine est préoccupante dans la mesure où elle est corrélée à une pauvreté aggravante caractérisée notamment par un désœuvrement marqué de la population jeune, principale victime du taux de chômage situé à 13% au plan national dont 15% représentant la catégorie âgée de 15 à 34 ans. Il convient en outre de relever que ce chiffre représentant 75% de la population active masque le sous-emploi et l'informel représentant respectivement 75% de la population active et 90% des activités.

Une analyse approfondie, à la lumière des états généraux de l'emploi organisés en 2005 par le MINEFOP et l'INS révèle que l'une des causes du désœuvrement, au-delà des faiblesses de l'offre d'emplois, et le manque de qualification des demandeurs d'emplois qui pour l'essentiel, sont issus des milieux précaires et victimes des déperditions scolaires et sans formation initiale.

Si rien n'est fait, la gravité s'intensifiera et la ville deviendra le théâtre des inégalités et de la fracture sociale. Et ce, à travers les exclusions de toutes formes notamment ; sur les plans social, économique et spatial. Dans ce cas, la ville sera malheureusement inductrice de la crise urbaine dont les marqueurs sont ; l'insécurité, le banditisme, la toxicomanie, la prostitution, les maladies infectieuses (tuberculose, hépatite, VIH etc.), la révolte des quartiers populaires, le sentiment d'abandon.... Toutes choses qui saperaient l'équité, le vivre ensemble et la promesse républicaine.

Pour inverser cette tendance, il est impérieux pour les pouvoirs publics de s'inscrire en droite ligne des recommandations du 4<sup>ème</sup> Forum International sur la Pauvreté Urbaine (FIPU) tenu à Marrakech en 2001 avec pour thème principal « **Villes productives et Villes inclusives : Vers des Villes pour tous** ».

Pour ce faire, il est question de combattre les mécanismes d'exclusion et renforcer les mécanismes inclusifs par le biais d'une part de la formation et l'apprentissage aux petits métiers du secteur urbain au profil des jeunes urbains désœuvrés, et d'autre part la création et la multiplication des unités pilotes de production des briques de terre stabilisée, des pavés, des parpaings et hourdis et de la soudure métallique sous la supervision des CTD.

Vu sous cet angle, les jeunes identifiés, formés et insérés deviendraient des acteurs urbains tout en contribuant à la production et consommation en milieu urbain. Ce qui assurerait, de par leur revenus leur atomisation et par ricochet la réduction de la pauvreté.

## 2. Objet

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet, la pré - qualification des Bureaux d'Etude nationaux jouissant d'une expertise avérée dans le domaine de la formation des jeunes aux métiers du secteur urbain.

## 3. Consistance des prestations

L'objectif global est de renforcer les capacités socioprofessionnelles des jeunes en difficulté aux fins de leur insertion dans l'exécution des projets urbains, à travers l'organisation des sessions de formation de courte durée aux plans théorique et surtout pratique des jeunes en difficulté sélectionnées à la fabrication et pose des pavés.

Les missions et prestations attendues des BET dans le cadre de la réalisation de ce projet sont les suivantes :

– Produire les supports de formation sur les modules de fabrication et pose des pavés et un module sur la gestion d'une

petite unité de fabrication des pavés ;

- Produire le rapport de mise en route assorti du chronogramme des activités à mener, du planning de déploiement du personnel clé et du personnel d'appui de l'entreprise ou du BET dans le projet.
- assurer la formation théorique et pratique des jeunes à la technique de fabrication et pose des pavés ;
- assurer la formation des jeunes à la gestion d'une petite unité de fabrication des pavés ;
- expérimenter les enseignements théoriques dispensés à travers des cas pratiques de fabrication et la pose des pavés sur un site choisi en concertation avec le Maire de la Commune bénéficiaire ;
- mettre à disposition, les kits des participants (sacoches, carnets, stylos, crayons, supports de formation etc.) ;
- prendre en charge les émoluments des experts chargés d'assurer la session de formation et les frais relatifs à la réunion de validation des rapports ( mise en route et final) et des supports de formation ;
- prendre en charge la restauration des jeunes pendant toute la session de formation ;
- payer les frais de transport hebdomadaires des jeunes à former ;
- rédiger et produire des rapports d'activités hebdomadaires et transmettre à l'ingénieur du marché ;
- produire au moins trente photos dans un support (clé USB) et un enregistrement dans un support CD vidéo retraçant le déroulement de la cérémonie d'ouverture de la session de formation, de des différentes phases de la formation théorique et pratique des jeunes
- confectionner au moins trois (03) banderoles publicitaires par Commune ;
- produire les attestations de fin de formation préalablement validées par les services du Maître d'Ouvrage ;
- assurer la couverture médiatique lors de la cérémonie de lancement de la formation et de la phase pratique par au moins trois (03) médias publics et privés au choix (télévisions, médias presse et ce, en collaboration avec la Division du Développement Social Urbain;
- Production en dix (10) exemplaires, et en version papier et en fichier numérique modifiable, le rapport général de formation ressortant le cas échéant, les recommandations pertinentes sur les modalités de pérennisation et de répliation de ce type de projet.

La prestation est composée de trois (03) lots constitués ainsi qu'il suit :

| N° LOT | Communes            | effectifs |
|--------|---------------------|-----------|
| LOT 1  | NJOMBE-PENJA(pavés) | 100       |
|        | YABASSI(pavés)      | 100       |
| LOT 2  | NJIMOUM(PAVES)      | 100       |
|        | MASSANGAM (PAVES)   | 100       |
| LOT 3  | MBANDJOCK           | 100       |
|        | NKOTENG             | 100       |

#### 4. Participation et origine

- Etre un BET installé au Cameroun ;
- Justifier des capacités administratives, techniques et financières requises et notamment :

- Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du présent avis ;
- Disposer du matériel et du personnel nécessaire ou s'engager à en recruter pour la réalisation des prestations demandées ;
- Présenter une capacité financière compatible avec les prestations à réaliser ;
- Jouir d'une expertise avérée dans les prestations requises (documentation, références dans le domaine de formation des

## 5. Remises des offres

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) **Affaires Générales/Service des Marchés** du **Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain à l'immeuble ministériel** mention :

"AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 00008/AONR/ MINH DU/CIPM/2024 DU 02 JANVIER 2024 EN VUE DE LA  
COMMUNES DE NJOMBE-PENJA, YABASSI, NJIMOUM, MASSANGAM, MBANDAKU  
FINANCEMENT : BF MINH DU"

## 6. Composition du dossier

Les candidats qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus doivent fournir les pièces ad

### 1. Volume 1 (Pièces Administratives)

Le « Volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes, selon les cas), da

- Une lettre de motivation dûment signée du soumissionnaire ;
- Une copie certifiée conforme de la non redevance ;
- L'original de l'attestation de non - faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du soumissionnaire ;
- L'original de l'attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics

En cas de groupement de BET, les trois dernières pièces ci-dessus mentionnées doivent être fournies par chaque membre con  
**NB : la non régularisation dans les délais de 48 heures de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.**

### 2. Volume 2 (Dossier Technique)

#### 2.1. La liste du personnel d'encadrement

Le personnel technique minimum d'encadrement à mettre en place pour la réalisation des prestations est le suivant :

- Un chef de Mission (Ingénieur des Travaux de Génie Civil) ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le dom
- Deux Technicien Supérieur de Génie Civil (TSGC) ayant une expérience supérieure ou égale à 02 ans dans le domaine d

Le Candidat fournira la liste du personnel de maîtrise, accompagnée des pièces suivantes, pour chaque expert, datées d'au plu

- CV daté et signé par le concerné ;
- Les copies certifiées d'au moins deux contrats signés au cours de l'exercice des projets de formation similaires pour l'ense
- La copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel ;
- La définition des affectations proposées pour chaque personnel.

**N.B. :** - La non production de l'une de ces pièces entraînera pour l'Expert en question, la note zéro (0) ;  
- Tout dossier comprenant un personnel fonctionnaire sera purement et simplement rejeté.

#### 2.2. Les références du BET et sa compréhension du travail demandé

Le BET produira la liste de ses références dans les prestations requises. Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque ré

- La copie de l'extrait du contrat comportant les premières et dernières pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le
- Le nom du Maître d'ouvrage ;
- Le lieu d'exécution du projet ;
- Une autorisation permettant de saisir le Maître d'ouvrage indiqué pour la vérification des informations relatives à la référence c

- Le BET produira également un petit exposé relatif à sa compréhension des prestations au double plan théorique et pratique
- Les BET intéressés remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations complémentaires sur les presta  
BALANOS situé en face de CALAFATAS, 1<sup>er</sup> étage, .....

**NB : sous-peine de rejet, les références du mandataire devront représenter au moins les trois quart (3/4) des références totales.**

#### 2.3. Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession nécessaires

1. Moyens logistiques (véhicules, moyens de communication, etc.) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des
2. Moyens techniques et matériels avec justification de la propriété ;

- La liste du matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, projecteur, scanneur, logiciel, photocopieuses
- La liste de tout autre matériel technique etc..., propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours du projet (fournir les f l'opération.

Pour le matériel à acquérir, la vérification se fera après l'attribution du marché auprès de la firme concernée.

*N.B : La location desdits matériels doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.*

## **2.4. L'autorisation de vérification des déclarations**

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général du BET, devra permettre au Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de l'existence du matériel annoncé dans le dossier de candidature, et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

## **7. Critères d'évaluation**

### **Critères éliminatoires :**

- Dossier technique non conformes aux prescriptions du présent avis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'une référence similaire exécutées au cours des 5 dernières années d'un montant supérieur ou égal à 20 million
- Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Ingénieur Chef de mission non inscrit à l'Ordre professionnel.

### **Critères essentiels**

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

A - Références 20 points

B - Personnel d'encadrement 40 points

C – Matériels 10 points

D - Organisation –Méthodologie et Planning 30 points

*Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur*

## **8. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires au présent avis peuvent être obtenus auprès de la **Division du Développement Social**

## **9. Evaluation et publication des resultats**

L'avis d'appel d'offres restreint tient lieu de publication du résultat de la pré-qualification.

En outre, conformément à l'article 76 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun contrat.

## COMMUNE DE KAELE

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°01/AMI/C-KAELE/SIGAMP/PI/2023 DU 02 JANVIER 2024  
EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE KAÉLÉ, DÉPARTEMENT DE MAYO-KANI, RÉGION DE  
L'EXTRÊME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET DU FEICOM/COMMUNE DE KAELE, EXERCICE 2023 &  
SUIVANTS**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

### 1. Contexte

N/D

### 2. Objet

Le présent Appel Public à Manifestation de Candidature vise la pré qualification des bureaux d'études ou de consultant ayant une expertise dans le domaine, devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif à l'objet rappelé.

### 3. Consistance des prestations

Les travaux portent sur la construction d'un bâtiment de type **R+2** et se déclinent autour des activités ci-après à :

- Installation de chantier et travaux préliminaires
- Terrassements
- Travaux de béton et béton armé
- Travaux de maçonneries
- Étanchéité et isolation
- Charpente – couverture et faux plafond
- Revêtements durs
- plomberie/voie d'épuration
- Électricité
- Climatisation
- Menuiserie bois, métallique, alu et vitrerie
- Peinture
- VRD

Les prestations de la maîtrise d'œuvre comprennent notamment :

- La Direction de l'Exécution des travaux ;
- L'Examen de la conformité au projet des études d'exécution ;
- L'Assistance apportée lors des opérations de réception ;
- Le Plan de recollement des ouvrages.

### 4. Période d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le maître d'ouvrage pour la réalisation des prestations de contrôle est fonction de celui des travaux qui est de **douze (12) mois**.

## 5. Participation et origine

La participation au présent Appel Public à Manifestation est ouverte à égalité de conditions à tous les bureaux d'études techniques ou consultants de droit camerounais spécialisés dans le contrôle technique et la surveillance des travaux de bâtiment et justifiant des capacités administratives, techniques et financières suivantes :

- Avoir une expérience d'au moins **trois (03) ans** dans les prestations de contrôle technique des constructions civiles ;
- Avoir assuré la surveillance et le contrôle technique de bâtiments similaires, et dont le montant est supérieur à 100 millions de francs ;
- Ne pas présenter une surcharge de travail, c'est-à-dire assurer des travaux similaires sur plus de 02 chantiers financés par le même bailleur (FEICOM).

## 6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, sont financées par les ressources du FEICOM/Commune de Kaélé, **Exercice 2023 & Suivants**, pour un montant TTC de **Quarante-quatre millions neuf cent quarante-trois mille deux cent soixante-neuf francs (44 943 269) FCA**.

## 7. Remises des offres

Chaque dossier de manifestation d'intérêt comprend : le volume 1 (dossier administratif) rédigés en français ou en anglais et en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et trois (04) copies, devra parvenir au Bureau du SIGAMP de la Commune de Kaélé, Téléphone 697 04 54 02/677 86 88 36, au plus tard **le 16 Janvier 2024**, à **10 heures** précises, heure locale, et déposé contre décharge. Le dossier administratif doit être placé dans une enveloppe unique portant la mention :

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°01/AMI/C-KAELE/SIGAMP/PI/2023 du 02 Janvier 2024 en procédure d'urgence pour la «Maîtrise d'œuvre technique des travaux de construction de l'hôtel de ville de Kaélé, Département de Mayo-Kani, Région de l'Extrême-Nord.**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».**

## 8. Composition du dossier

Les candidats devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux (02) parties, rédigées en français ou en anglais, produits en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, contenues dans une enveloppe fermée et scellée, ne comportant ni cachet, ni indication sur l'identité du soumissionnaire. La première enveloppe dite « **enveloppe A** » portera la mention « **Pièces administratives** » et contiendra les documents ci-après :

**enveloppe : Dossier administratives**

| <b>PIECE N°</b> | <b>DESIGNATION</b>                                                                                                                                                                           |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A1              | La lettre de Déclaration de Manifestation d'Intérêt du candidat timbrée au tarif en vigueur et faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social ;                             |
| A2              | Une copie certifiée de l'attestation de non redevance pour l'exercice en cours, le cas échéant ;                                                                                             |
| A3              | Une attestation d'immatriculation ;                                                                                                                                                          |
| A4              | - Une attestation de soumission CNPS, en cours de validité, certifiant que le soumissionnaire a effectivement versé à la CNPS les sommes dont il est redevable (pièce produite en original); |
| A5              | Une photocopie de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des finances du Cameroun ;                                     |
| A6              | l'acte notarié en cas de groupement d'entreprises ;                                                                                                                                          |
| A7              | La Procuration donnant pouvoir de signature en cas de groupement d'entreprises (pièce produite en original),                                                                                 |
| A8              | Une Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics.                                                                                |
| A9              | Une attestation et un plan de localisation signé par le candidat.                                                                                                                            |
| A10             | Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première (Photocopie)                                                                                                  |

NB : l'absence ou la non-conformité de l'une des pièces suscitées entrainera l'élimination du candidat. Ces pièces pourraient être produites en photocopies certifiées conformes par les services émetteurs desdites pièces.

#### **9. Critères d'évaluation**

- Dossier administratif non-conforme ou incomplet ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;

#### **10. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires pourront éventuellement être fournis aux prestataires qui le désirent tous les jours et aux heures ouvrables, auprès du Bureau du Suivi des Marchés et des Projets de la Commune de Kaélé, BP 40 Kaélé ; Téléphone **677 86 88 36 / 697 04 54 02**.

#### **11. Evaluation et publication des resultats**

N/D

MAROUA le 2 Janvier 2024

Le MAIRE

**NKRUMAH Jean**

# MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 00005/ASMI/MINH DU/2024 DU 02 JANVIER 2024 EN VUE DU RECRUTEMENT DES BET POUR LA REALISATION DES ETUDES D'AMENAGEMENT DETAILLEES DU POLE URBAIN DE NOUMA A OKOLA PHASE I (EN PROCEDURE D'URGENCE).**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

## 1. Contexte

Dans le but de constituer une liste restreinte de Bureaux d'Etudes Techniques pour la réalisation des études d'aménagement détaillées du pôle urbain de Nouma situé dans la Commune d'Okola, financé par le BIP MINH DU - Exercices 2024, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) à l'intention des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) installées au Cameroun qui désirent participer à la pré-qualification pour ces prestations.

## 2. Objet

Le présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques pour **réalisation des études d'aménagement détaillées, du pôle urbain de Nouma à Okola.**

## 3. Participation et origine

1. Etre un Bureau d'Etudes Techniques installé au Cameroun ;
2. Justifier des capacités techniques et financières requises, notamment :
  - Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du point III.1 ci-dessous ;
  - Avoir une expérience suffisante dans le domaine visé (planification urbaine, études techniques des travaux de voiries urbaines) ;
  - Disposer du matériel et du personnel compatible avec les prestations à réaliser ;
  - Présenter une capacité financière compatible avec les prestations à réaliser.

## 4. Remises des offres

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, devront être remis en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au **9<sup>e</sup> étage porte 09T02 de l'immeuble Ministériel N° 1** (en face de la Poste Centrale), le **19 JANVIER 2024 à 14 heures précises, heure locale**, avec la mention :

« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 00005 /ASMI/MINH DU/2024 DU 02 JANVIER 2024 EN VUE DU RECRUTEMENT DES BET POUR LA REALISATION DES ETUDES DETAILLE D'AMENAGEMENT DU POLE URBAIN DE NOUMA A OKOLA (EN PROCEDURE D'URGENCE). »

## 5. Composition du dossier

Les BET qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux (02) volumes :

### 1- Volume 1 (Pièces Administratives)

Le «Volume 1» comprendra les pièces administratives suivantes datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis:

- Une lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- L'attestation de non redevance ;
- L'attestation de non-faillite délivrée par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire (original);
- L'original de l'attestation de non- exclusion des Marchés Publics délivrée par l'autorité compétente).

En cas de groupement de BET, en plus de l'accord de groupement notarié, les trois dernières pièces ci-dessus mentionnées doivent être fournies par chaque membre constitutif. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être formellement désigné par un acte joint au présent dossier.

*Nota benne : la non régularisation dans les délais de 48 heures de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.*

## 2. Volume 2 (Dossier Technique)

### 2.1. La liste des experts-clés

Le candidat fournira la liste de son personnel-clé qu'il compte mobiliser pour la mission, à savoir :

#### Un Chef de Mission, Urbaniste

- Formation minimum : BAC+5, inscrit à l'Ordre professionnel ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans le secteur urbain en matière d'aménagement urbain, d'études stratégiques, de planification et de programmation urbaine ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste de chef de mission dans au moins 02 projet similaire en tant que Chef de Mission.

#### Ingénieur Génie civil :

- Formation minimum : BAC+5 en Génie Civil, ou Génie Urbain ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste de spécialiste en voiries et réseaux divers dans au moins 01 projet similaire.

#### Architecte-urbaniste :

- Formation minimum : BAC+5 ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste d'architecte dans au moins 01 projet similaire.

#### Un Expert Géomètre - SIG :

- Formation minimum : BAC+3 en Topographie – Expert Géomètre ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste de Topographe dans au moins 01 projet similaire.

#### Sociologue :

- Formation minimum : BAC+4 en sociologie ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste d'environnementaliste dans au moins 01 projet similaire.

#### Environnementaliste :

- Formation minimum : BAC+4 en Environnement ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste d'environnementaliste dans au moins 01 projet similaire.

#### Economiste :

- Formation minimum : BAC+4 en économie, statistique ou équivalent ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste d'économiste dans au moins 01 projet similaire.

**Juriste :**

- Formation minimum : BAC+4 en en droit foncier ou équivalent ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste de juriste dans au moins 01 projet gestion du contentieux urbain, de programme de développement urbain local ou dans les analyses des projets similaires.

Il est rappelé que les fonctionnaires en service ne sont pas éligibles et toute offre comportant le CV d'un fonctionnaire sera rejetée.

Pour chaque personnel-clé ci-dessus, le candidat fournira les pièces suivantes datées de moins de trois (03) mois :

- Un curriculum vitae (CV) daté et signé par le concerné ;
- Photocopie du diplôme ;
- Preuve d'inscription à son ordre professionnel pour l'Ingénieur Chef de mission.

*Nota benne : La non- production de l'une de ces pièces entraînera, pour le personnel concerné, la note zéro (0).*

**2.2. Les références du BET**

- Le candidat produira la liste de ses références précisant :
- Les prestations d'études techniques en planification urbaine ;
- Les prestations d'études techniques dans l'aménagement ;
- Les études des travaux de voiries urbaines ;

Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestations similaires devra être justifiée par l'extrait du contrat comportant les premières et dernières pages, les pages de signatures, conjointement avec les attestations de bonne fin ou les procès-verbaux de réception correspondants délivrés par les services du Maître d'Ouvrage. Ces documents devront être clairs et lisibles.

Seules les références provenant des structures étatiques (ministères, mairies, sociétés de développements, etc.) seront acceptées.

**2.3. Les moyens logistiques, techniques et matériels**

Le candidat dressera la liste des moyens techniques et matériels qu'il compte mobiliser pour la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste :

- Des moyens logistiques (véhicules) avec justification de la propriété (photocopies des cartes grises) ;
- Du matériel informatique et bureautique (ordinateur, imprimante, table traçante, photocopieuse) avec justification de la propriété (photocopies des factures) ;
- Des logiciels du génie civil (fournir les factures des fournisseurs) avec justification de la propriété (photocopies des factures) ;
- Du matériel géotechnique propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours du projet (balance, jeu de tamis, moule Proctor, densitomètre à membrane, pénétromètre, appareil de Casagrande) avec justification de la propriété (photocopies des factures) ;
- La liste de tout autre matériel topographique propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours de l'opération (distance mètre, chaîne, théodolite, porte-mire, ou station totale) avec justification de la propriété (photocopies des factures).

Pour le matériel à acquérir, la vérification se fera après l'attribution du marché auprès du BET concerné.

**2.4. L'autorisation de vérification des déclarations**

Cette autorisation, dûment signée du Directeur Général du BET ou du mandataire du groupement, devra permettre à Monsieur le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives à la référence ou aux matériels déclarés par le candidat.

*N.B : La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.*

**6. Critères d'évaluation****1- Critères éliminatoires**

- Dossier technique non conformes aux prescriptions du présent avis ;
  - Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
  - Absence d'une référence en études d'aménagement urbain et planification exécutées au cours des 5 dernières années d'un montant supérieur ou égal à 70 millions ;
  - Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- Ingénieur Chef de mission non inscrit à l'Ordre professionnel.

**2- Critères essentiels**

Le dossier technique sera évalué sur 100 points suivant les critères ci-après :

- Personnel ..... 50 points
- Références ..... 30 points
- Matériel ..... 20 points

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à 80 points sur 100 seront retenus.

**7. Renseignements Complémentaires**

Un communiqué signé du Maître d'Ouvrage tiendra lieu de publication du résultat de la pré-qualification.

Les BET retenus à l'issue du présent ASMI seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint pour le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien des voiries en terre et/ou revêtues dans certaines villes du Cameroun, conformément à l'article 76 (8) du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

**8. Evaluation et publication des resultats**

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre technique, s'adresser à la Direction des Opérations Urbaines, téléphone 222 21 99 18 /222 21 99 21.

YAOUNDE le 2 Janvier 2024

Le MINISTRE

**COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE**

**MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS**

**COMMUNIQUE N°2065/C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/AR/2023 DU 29 DECEMBRE 2023, PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION DE GRÉ À GRÉ SUIVANT AUTORISATION N°05202-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEA8 DU 19/10/2023 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE DE TRACTION ÉLECTRIQUE SUR LE BAC DE ZOULABOT II DANS LA RÉGION DE L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN. FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP –LIGNE FONDS ROUTIER, EXERCICES 2023.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de la Consultation de gré à gré suivant autorisation N°05202-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEA8 du 19/10/2023 pour la fourniture et l'installation d'un groupe de traction électrique sur le bac de Zoulabot II dans la Région de l'Est de la République du Cameroun, le résultat de ladite Consultation se présente comme suit :

| N° Lot     | Type d'intervention                                                      | Fleuve | Nom et Adresse de l'entreprise retenue                                                  | Montant TTC lu (en FCFA) | Montant TTC corrigé (en FCFA) | Délai d'exécution (en mois) |
|------------|--------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Lot Unique | Fourniture et installation d'un groupe de traction électrique sur le bac | DJA    | ETS FRATEN SERVICES<br>B..P: 225 Yaoundé-Cameroun<br>Tél : 696 01 92 62<br>670 08 09 44 | 74 996 325               | 74 996 325                    | 03                          |

Le mandataire de l'entreprise attributaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics pour la souscription de son projet de Marché et la notification de la décision d'attribution.

Le présent Communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 29 Décembre 2023

Le MINISTRE

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**

**DECISION ? 428/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/RA/2023 DU 29 DECEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA CONSULTATION DE GRÉ A GRÉ SUIVANT AUTORISATION N°06432-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 26 DECEMBRE 2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE KOURGUI-GANSE-KOLOFATA-KERAWA (FRT NIGERIA), 28,90KM DANS LE RESEAU NORD, REGION DE L'EXTREME-NORD.FINANCEMENT : BUDGET MINTP-LIGNE FONDS ROUTIERS, EXERCICES 2023 ET 2024.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le Décret N° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu L'Arrêté N°00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

l'Arrêté N° 0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;

Vu la Lettre circulaire n° 002/LC/MINMAP/CAB du 12 mai 2022 relative à la continuité du service public des Marchés Publics en cas de sanction d'un Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, ou des membres d'une Commission de Passation des Marchés Publics conformément aux dispositions des Articles 194 et 195 du Code des Marchés Publics;

Vu la Circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2023 ;

Vu la Décision N°286/D/MINTP/CAB du 18 juillet 2021 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics;

Vu la Décision N°320 /D/MINTP/CAB/du 07 octobre 2022 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux d'Entretien et de Réfection des Infrastructures placée auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu l'Autorisation de gré à gré N°06432-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 26 Décembre 2023, pour l'exécution des travaux d'entretien de la route KOURGUI-GANSE-KOLOFATA-KERAWA (FRT NIGERIA), 28,90km Dans Le Réseau Nord, Région De l'Extrême-Nord ;

Vu le Dossier de consultation de gré à gré suivant l'autorisation N°06432-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 26 Décembre 2023, pour l'exécution des travaux d'entretien de la route KOURGUI-GANSE-KOLOFATA-KERAWA (FRT NIGERIA), 28,90km Dans Le Réseau Nord, Région De l'Extrême-Nord;

Vu Les offres du soumissionnaire ;

Vu Le Rapport d'Analyse des dossiers administratifs, des offres techniques et financières y relatives ;

DECIDE :

Article 1 :L'Entreprise dont le nom suit est retenue pour l'exécution des travaux d'entretien de la route KOURGUI-GANSE-KOLOFATA-KERAWA (FRT NIGERIA), 28,90km Dans Le Réseau Nord, Région De l'Extrême-Nord:

| N° du lot | Région | Entreprise | Tronçon | Montant TTC en chiffre (FCFA) | Montant TTC en lettre (FCFA) | Délai (Mois) | Observations |
|-----------|--------|------------|---------|-------------------------------|------------------------------|--------------|--------------|
|           |        |            |         |                               |                              |              |              |

|        |              |                      |                                             |                                                                                                           |                                                                     |                                           |                |
|--------|--------------|----------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------|
| Unique | Extreme-Nord | SOCIETE CHAKMAZ SARL | KOURGUI-GANSE-KOLOFATA-KERAWA (FRT NIGERIA) | PHASE I (EN 2023):<br>419 364 550<br><br>PHASE II (EN 2024):<br>286 726 625<br><br>TOTAL :<br>706 091 175 | Sept cent six millions quatre-vingt-onze mille cent soixante quinze | PHASE I : 6<br>PHASE II : 6<br>TOTAL : 12 | Offre conforme |
|--------|--------------|----------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------|

Article 2: Le mandataire de l'Entreprise attributaire est invité à se présenter à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics, pour la souscription de son projet de Marché.

Article 3 : le mandataire de l'Entreprise est informé que les prix sont soumis à la validation du Ministère du Commerce conformément aux dispositions de l'Article 138 de la Circulaire N°00000006/C/ MINFI du 30 décembre 2022 et pourraient par conséquent subir des modifications

Article 4 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 29 Décembre 2023

Le MINISTRE

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

# MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**DECISION ? 001/ D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/RA/2023 DU 29/12/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°093/AONO /MINTP/CIPM-TERI/2023, DU 25/10/2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONCONS DES ROUTES DU RESEAU NATIONAL, PROGRAMME 2023.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;  
Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;  
Vu le Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;  
Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;  
Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu l'Arrêté N°00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;  
Vu l'Arrêté N° 0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;  
Vu la Décision N°00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels ;  
Vu la Décision N°154/D/MINTP/CAB du 16 juillet 2019 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciales de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics ;  
Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2023 ;  
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°093/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2023, du 25/10/2023, pour l'exécution des travaux de cantonnement sur certains tronçons des routes du réseau national, programme 2023.  
Vu La Note de Service N° 00000000043/NS/CIPM-TERI/2023 du 28 Novembre 2023 ;  
Vu Les offres des soumissionnaires ;  
Vu Le rapport de la Sous – Commission d'Analyse des offres y relatives.  
Vu La lettre N°L 0000000149/MINTP/CIPM-TERI/DEC2023 du 29 Décembre 2023 du Président de la Commission au Ministre des Travaux Publics ;  
DECIDE:

Article 1: Les Entreprises dont les noms suivent sont retenu pour l'exécution des travaux de cantonnement sur certains tronçons des routes du réseau national, programme 2023.

## VOIR TABLEAUX EN PIECE JOINTE PDF

Article 2: Les mandataires des Entreprises attributaires sont invités à se présenter à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics, pour la souscription de leurs projets de Lettre Commande.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 29 Décembre 2023

Le MINISTRE

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

# SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CACAO

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AAONO/SODECAO/CIPM/2024 DU 05 JANVIER 2024 POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PETROLIERS EN VRAC A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO), EN PROCEDURE D'URGENCE. FINANCEMENT : BUDGET SODECAO EXERCICE 2024 (RECC) LIGNE 223293**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Le Directeur Général de la SODECAO lance un Appel d'Offres pour la fourniture de produits pétroliers en vrac à la SODECAO, en procédure d'urgence.

## 2. Consistance des prestations

Le présent Marché porte sur la fourniture de cent trente-huit mille six cent vingt-sept (138.627) litres de produits pétroliers en vrac.

Le montant du Marché en valeur pour utilisation est livré soit sous forme des cartes électroniques, soit sous forme des coupons de carburant, soit alors sous une combinaison aux choix du Maître d'Ouvrage de l'une ou de l'autre forme sus-visée

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la fourniture s'élève à cent millions (100.000.000) F CFA TTC.

## 4. Allotissement

Sans objet.

## 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans la fourniture des produits pétroliers installées en République du Cameroun.

## 6. Financement

Le financement du présent Appel d'Offres sera assuré par le budget de la SODECAO, exercice 2024 (RECC 223293).

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré, dès publication du présent avis, à la SODECAO (bâtiment SDAA porte n°19), contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100.000) F CFA.

Les frais d'achat du dossier sont versés au compte spécial CAS-ARMP N° 335988 ouvert dans les livres comptables de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC).

Lors du retrait du dossier, chaque Soumissionnaire devra se faire enregistrer en indiquant son adresse complète (BP, Tél., Fax, e-mail).

**8. Acquisition du Dossier**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré, dès publication du présent avis, à la SODECAO (bâtiment SDAA porte n°19), contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100.000) F CFA.

Les frais d'achat du dossier sont versés au compte spécial CAS-ARMP N° 335988 ouvert dans les livres comptables de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC).

Lors du retrait du dossier, chaque Soumissionnaire devra se faire enregistrer en indiquant son adresse complète (BP, Tél., Fax, e-mail).

**9. Remises des offres**

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devront parvenir ou être déposées contre récépissé de soumission à la SODECAO, au plus tard **le 02 février 2024 à 09 H 00**, heure locale, et porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AAONO/SODECAO/CIPM/2024 DU 05 JANVIER 2024 POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PETROLIERS EN VRAC A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO), EN PROCEDURE D'URGENCE »  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».**

**10. Delai de Livraison**

Le délai maximum prévu par l'Autorité Contractante pour la livraison de la fourniture, objet du présent Appel d'Offres, est de quarante-cinq (45) jours ouvrables.

**11. Cautionnement Provisoire**

Chaque Soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de un million deux cent mille (1.200.000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

**12. Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent dater de moins de trois (03) mois en ce qui concerne l'attestation d'immatriculation, le registre de commerce, l'attestation de non faillite, l'attestation de non-redevance et l'attestation de domiciliation bancaire ; et avoir été produites postérieurement à la date de signature du présent Avis d'Appel d'Offres pour ce qui est de l'attestation de la CNPS, de la quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres, de la caution de soumission et de l'attestation de non-exclusion de l'ARMP.

**13. Ouverture des Plis**

L'ouverture des plis contenant les pièces administratives, offres techniques et financières aura lieu **le 02 février 2024 à 10 heures** par la Commission interne de Passation des Marchés de la SODECAO en présence de chaque Soumissionnaire qui le désire ou de son représentant dûment mandaté.

**14. Critères d'évaluation****Critères éliminatoires**

Absence ou non-conformité de la caution de soumission;

fausse déclaration, substitution ou falsification d'une pièce administrative;

défaut de qualité de marketeur ;

non-respect de plus de trois (02) critères essentiels ;

absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif non régularisée après le délai réglementaire accordé par la Commission interne de Passation des Marchés (CIPM) ;

Offres produites en nombre insuffisant ou absence de l'original de l'offres

**14.2 Critères essentiels :**

L'évaluation des offres sera faite sur la base des critères essentiels ci-dessous

|   |                         |
|---|-------------------------|
| 1 | Présentation de l'Offre |
| 2 | Capacité Financière     |
| 3 |                         |

Référence du Soumissionnaire





|   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| 4 | Conformité de la fourniture          |
| 5 | délais                               |
| 6 | Acceptation des conditions du Marché |

## 15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au Soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis et dont l'Offre est évaluée la moins-disante.

## 16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent tenus par leurs Offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

L'attribution du Marché se fera au Soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis et dont l'Offre est évaluée la moins-disante.

YAOUNDE le 5 Janvier 2024

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**EKO'O AKOUAFANE Jean claude**

# MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 00006/ASMI/MINHDU/2024 DU 02 JANVIER 2024 EN VUE DU RECRUTEMENT DES BET POUR LA REALISATION DES ETUDES DE MISE EN CONCESSION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT DE YAOUNDE (EN PROCEDURE D'URGENCE).**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

## 1. Contexte

Dans le but de constituer une liste restreinte de Bureaux d'Etudes Techniques pour la réalisation des études de mise en concession de la voie de contournement de Yaoundé, financé par le BIP MINH DU - Exercices 2024, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) à l'intention des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) installés au Cameroun qui désirent participer à la pré-qualification pour ces prestations.

## 2. Objet

Le présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques pour **réalisation des études** de mise en concession de la voie de contournement de Yaoundé.

## 3. Participation et origine

1. Etre un Bureau d'Etudes Techniques installé au Cameroun ;
2. Justifier des capacités techniques et financières requises, notamment :
  - Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du point III.1 ci-dessous ;
  - Avoir une expérience suffisante dans le domaine visé (études techniques et ou contrôle et surveillance des travaux de voiries urbaines) ;
  - Disposer du matériel et du personnel compatible avec les prestations à réaliser ;
  - Présenter une capacité financière compatible avec les prestations à réaliser.

## 4. Remises des offres

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, devront être remis en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au **9<sup>e</sup> étage porte 09T02 de l'immeuble Ministériel N° 1** (en face de la Poste Centrale), le **19 JANVIER 2024 à 14 heures précises, heure locale**, avec la mention :

« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 00006 /ASMI/MINH DU/2024 DU 02 JANVIER 2024 EN VUE DU RECRUTEMENT DES BET POUR LA REALISATION DES ETUDES DE MISE EN CONCESSION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT DE YAOUNDE (EN PROCEDURE D'URGENCE). »

## 5. Composition du dossier

Les BET qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux (02) volumes :

### 1- Volume 1 (Pièces Administratives)

Le « Volume 1 » comprendra les pièces administratives suivantes datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis :

- Une lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- L'attestation de non redevance ;
- L'attestation de non-faillite délivrée par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire (original) ;
- L'original de l'attestation de non- exclusion des Marchés Publics délivrée par l'autorité compétente).

En cas de groupement de BET, en plus de l'accord de groupement notarié, les trois dernières pièces ci-dessus mentionnées doivent être fournies par chaque membre constitutif. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être formellement désigné par un acte joint au présent dossier.

*Nota benne : la non régularisation dans les délais de 48 heures de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.*

### 2. Volume 2 (Dossier Technique)

#### 2.1 La liste des experts-clés

Le candidat fournira la liste de son personnel-clé qu'il compte mobiliser pour la mission, à savoir :

##### **Un Chef de Mission, Ingénieur de Génie Civil**

- Formation minimum : BAC+5 en Génie Civil, inscrit à l'Ordre professionnel ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste de chef de mission dans au moins 01 projet d'études de voirie urbaine.

##### **Ingénieur Génie civil spécialise en voiries et réseaux divers :**

- Formation minimum : BAC+3 en Génie Civil, ou Génie Urbain inscrit à l'Ordre professionnel ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste de spécialiste en voiries et réseaux divers dans au moins 01 projet d'études de voirie urbaine.

##### **Un Ingénieur Géotechnicien :**

- Formation minimum : BAC+3 en Génie Civil inscrit à l'Ordre professionnel ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste de Géotechnicien dans au moins 01 projet d'études de voirie urbaine.

##### **Un Ingénieur- Topographe :**

- Formation minimum : BAC+3 en Topographie Cadastre inscrit à l'Ordre professionnel ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste de Topographe dans au moins 01 projet d'études de voirie urbaine.

##### **Ingénieur Hydraulicien :**

- Formation minimum : BAC+3 en Génie Rural ou Hydraulique ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- Expérience Spécifique : ayant occupé le poste d'ingénieur hydraulique dans au moins 01 projet d'études de voirie urbaine.

##### **Socio-Environnementaliste :**

- Formation minimum : BAC+5 en Environnement ;
- Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;

*Expérience Spécifique : ayant occupé le poste d'environnementaliste dans au moins 01 projet d'études de voirie urbaine*

Il est rappelé que les fonctionnaires en service ne sont pas éligibles et toute offre comportant le CV d'un fonctionnaire sera rejetée.

Pour chaque personnel-clé ci-dessus, le candidat fournira les pièces suivantes datées de moins de trois (03) mois :

- Un curriculum vitae (CV) daté et signé par le concerné ;
- Photocopie du diplôme ;
- Preuve d'inscription à son ordre professionnel pour l'Ingénieur Chef de mission.

*Nota benne : La non- production de l'une de ces pièces entraînera, pour le personnel concerné, la note zéro (0).*

## 2.2. Les références du BET

Le candidat produira la liste de ses références précisant :

- Le nombre d'années d'expérience en études techniques et/ou contrôle et la surveillance des travaux des travaux routiers ;
- Les prestations d'études techniques ou de contrôle et de surveillance des travaux d'entretien, de réhabilitation ou de construction des voiries urbaines pour les cinq (05) dernières années.

Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestations similaires devra être justifiée par l'extrait du contrat comportant les premières et dernières pages, les pages de signatures, conjointement avec les attestations de bonne fin ou les procès-verbaux de réception correspondants délivrés par les services du Maître d'Ouvrage. Ces documents devront être clairs et lisibles.

Seules les références provenant des structures étatiques (ministères, mairies, sociétés de développements, etc.) seront acceptées.

## 2.3. Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le candidat dressera la liste des moyens techniques et matériels qu'il compte mobiliser pour la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste :

- Des moyens logistiques (véhicules en propre) avec justification de la propriété (photocopies des cartes grises) ;
- Du matériel informatique et bureautique (ordinateur, imprimante, table traçante, photocopieuse) avec justification de la propriété (photocopies des factures) ;
- Des logiciels du génie civil (fournir les factures des fournisseurs) avec justification de la propriété (photocopies des factures) ;
- Du matériel géotechnique propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours du projet (balance, jeu de tamis, moule Proctor, densitomètre à membrane, pénétromètre, appareil de Casagrande) avec justification de la propriété (photocopies des factures) ;
- La liste de tout autre matériel topographique propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours de l'opération (distance mètre, chaîne, théodolite, porte-mire, ou station totale) avec justification de la propriété (photocopies des factures).

Pour le matériel à acquérir, la vérification se fera après l'attribution du marché auprès du BET concerné.

## 6. Critères d'évaluation

### 2.4. L'autorisation de vérification des déclarations

#### 1- Critères éliminatoires

Cette autorisation, dûment signée du Directeur Général du BET ou du mandataire du groupement, devra permettre à l'Ingénieur Chef de mission de l'habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives à la référence ou aux matériels déclarés par le candidat.

N.B : Absence d'une référence en études des travaux de voiries urbaines exécutées au cours des 2 dernières années, d'un montant supérieur ou égal à 30 millions ;

- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- Ingénieur Chef de mission non inscrit à l'Ordre professionnel.

#### 2- Critères essentiels

Le dossier technique sera évalué sur 100 points suivant les critères ci-après :

- Personnel ..... 50 points
- Références ..... 30 points
- Matériel ..... 20 points

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à 80 points sur 100 seront retenus.

## 7. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre technique, s'adresser à la Direction des Opérations Urbaines, téléphone 222 21 99 18 /222 21 99 21.

**8. Evaluation et publication des resultats**

Un communiqué signé du Maître d'Ouvrage tiendra lieu de publication du résultat de la pré-qualification.  
Les BET retenus à l'issue du présent ASMI seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint pour le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien des voiries en terre et/ou revêtues dans certaines villes du Cameroun, conformément à l'article 76 (8) du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

*YAOUNDE le 2 Janvier 2024*

*Le MINISTRE*

***COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE***

## COMMUNE DE MAKARY

**ADDITIF N°01 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKARY, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE : SUITE AUX MULTIPLES REQUÊTES DES SOUMISSIONNAIRES, UN ADDITIF PROROGANT DE 14 JOURS LES DÉLAIS ACCORDÉS AUX SOUMISSIONNAIRES POUR LA REMISE DES OFFRES, LES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES SUSCITÉ SONT MODIFIÉES AINSI QU'IL SUIIT :**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

| 1 | Remises des offres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | <p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et trois (06) copiés marquées comme tels, conformes aux prescriptions de la Demande de Cotation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du secrétaire Général de la Commune de Makary, au plus tard <b>le 05/01/2024 à 10 heures</b> locales et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;"><b>DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION<br/>N° 013/DC/C-MKY/CIPM/2023 DU 15/12/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE FINITIONS DE LA MAISON D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANT A KAOUSSEET GRE DANS LA COMMUNE DE MAKARY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARJ, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.</b></p> <p>NB : les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront reçues.</p> |
|   | <p><b>Lire plutot</b></p> <p><b>LIRE PLUTOT :</b></p> <p>Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Makary (Secrétariat du Maire), au plus tard <b>le 19/01/2024 à 10 heures</b> précises.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

| 2 | Ouverture des Plis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | <p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Le dépouillement aura lieu <b>le 05/01/2024 à 11 heures</b> précises dans la salle de réunions de la Commune de Makary.<br/>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier et dûment mandatée.</p>                            |
|   | <p><b>Lire plutot</b></p> <p><b>LIRE PLUTOT :</b></p> <p>L'ouverture des plis aura lieu <b>le 19 /01/2024 à 11 heures</b>, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de Makary siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la Salle des Actes de la Commune de Makary</p> |

MAROUA le 3 Janvier 2024

Le MAIRE

**ABGASSI ADOUM**

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

#### Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse (\*\*) : ..... B.P. : .....

Tél. (\*) : ..... Fax : .....

E-mail (\*) : .....

Site web : .....

#### Option d'Abonnement

- |                                      |                 |
|--------------------------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Annuel      | 49.000 FCFA TTC |
| <input type="checkbox"/> Semestriel  | 25.000 FCFA TTC |
| <input type="checkbox"/> Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| <input type="checkbox"/> Mensuel     | 10.000 FCFA TTC |

#### Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16  
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510  
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691  
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026  
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

(\*) séparez les données multiples par les virgules.

(\*\*) quartier, rue, etc....

Le service est activé dès réception à l'adresse [billing@armp.cm](mailto:billing@armp.cm), d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [support@armp.cm](mailto:support@armp.cm)



# LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

## Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

## Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

## Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone / Tablette / PC**

## Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 **www.armac.com**



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...**  
**La meilleure information sur les Marchés Publics !**